



# Assemblée générale

Soixante et onzième session

**18<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 23 septembre 2016, à 15 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson ..... (Fidji)

*En l'absence du Président, M. Bouah-Kamon (Côte d'Ivoire), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 20.*

## Allocution de M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali

**Le Président par intérim** : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Mali.

*M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président par intérim** : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Keita** : Je voudrais à l'entame de mon propos adresser à M. Peter Thomson les chaleureuses félicitations de la délégation malienne pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session et pour la manière remarquable avec laquelle il dirige nos travaux. Je tiens à l'assurer de notre coopération totale pour un plein succès de nos travaux.

Je voudrais également reconnaître et saluer l'excellent travail abattu par son prédécesseur, M. Mogens Lykketoft, du Royaume de Danemark, à

la tête de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session.

Comment ne pas rendre un hommage appuyé à notre Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, au moment où il s'apprête à passer le relais, après 10 années entièrement dédiées à la cause de l'humanité. L'histoire retiendra, au-delà des efforts déployés par le Secrétaire général pour la résolution de nombreux conflits à travers le monde, son implication personnelle dans le succès des sommets consacrés respectivement à l'Accord de Paris sur le climat et à l'action humanitaire. De façon plus particulière, je tiens, ici et maintenant, à remercier le Secrétaire général pour son ferme soutien au peuple malien et ses efforts louables déployés en faveur de la paix et de la stabilité dans mon pays et dans la région du Sahel.

La paix et la sécurité sont les conditions *sine qua non* du progrès et du développement, que nous ambitionnons pour les peuples des Nations Unies que nous avons l'honneur de représenter ici. Dans le cas du Mali, il y a un an, devant l'Assemblée générale, j'ai présenté l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, signé entre le Gouvernement et les mouvements armés des régions du nord du pays (voir A/70/PV.15). Aujourd'hui, 15 mois après, je puis, du haut de cette tribune, assurer l'Assemblée que les hostilités ont effectivement cessé entre le Gouvernement malien et les mouvements signataires. À ce jour, il est établi que des progrès significatifs ont été enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix. Ces efforts

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-29674(F)



Document adapté

Merci de recycler



qui illustrent de façon éloquente la volonté de mon Gouvernement d'honorer ses engagements ont permis des avancées tangibles dans tous les domaines.

Régulièrement, à l'occasion de la présentation des rapports du Secrétaire général sur la situation au Mali, le Gouvernement du Mali a tenu informé le Conseil de sécurité sur ces avancées dans l'exécution du plan d'action de mise en œuvre de l'Accord. Parmi les initiatives et actions entreprises par le Gouvernement, je voudrais particulièrement mettre en exergue celles relatives aux réformes politiques et institutionnelles ainsi qu'aux questions de défense et de sécurité. En effet, ces questions et réformes paraissent fondamentales et conditionnent tout le reste du processus.

Aussi est-il important de mentionner, en matière de réformes politiques et institutionnelles, la nomination et l'installation des gouverneurs des nouvelles régions de Taoudenit et Menaka, dans lesquelles des conventions de maîtrise d'ouvrage délégué ont été signées respectivement à hauteur de 1,7 million de dollars et de 1,36 million de dollars pour la construction et l'équipement de leur administration générale; la promulgation de la loi instituant les autorités intérimaires suite à la modification du code des collectivités territoriales; l'adoption du décret portant sur les modalités de mise en place des autorités intérimaires. Sur ce point, je voudrais rappeler que le calendrier de mise en place des autorités intérimaires, élaboré par le Gouvernement du Mali en coopération avec les mouvements signataires de l'Accord, avait fixé leur installation du 15 juillet au 25 août 2016. Malheureusement, à cause de l'insécurité ambiante et des affrontements entre certains groupes armés, notamment à Kidal, le processus n'a pu être mené dans les délais prévus. À ce propos, je voudrais dire, avec force, que l'application effective de la résolution 2295 (2016) du Conseil de sécurité permettra le recouvrement progressif de la souveraineté du Mali sur l'ensemble de son territoire, gage de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

En ce qui concerne les questions de sécurité et de défense, le Gouvernement du Mali a mis en place un cadre institutionnel en matière de réforme du secteur de la sécurité ainsi qu'en matière de processus de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et d'intégration (DDR). À ce titre, il a, entre autres, décidé la prise en charge des combattants des mouvements signataires, en attendant le démarrage effectif du processus de DDR – on imagine la charge financière – et

la dotation du mécanisme opérationnel de coordination en véhicules pour la constitution des premières unités des patrouilles mixtes. Je signale qu'en plus de ces mesures, qui visent le retour définitif de la paix et la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire malien, le Gouvernement du Mali a poursuivi ses actions de développement sur le terrain, là où les conditions de sécurité le permettaient, à travers la mise en œuvre des projets et programmes sectoriels.

À ce niveau, il convient de souligner que la mise en œuvre effective de l'Accord de paix, requiert pour nous la mobilisation de ressources extérieures en appoint aux efforts nationaux. À cet égard, je salue les partenaires qui ont honoré leurs engagements financiers en faveur du Mali et je voudrais à nouveau réitérer l'appel de mon Gouvernement aux partenaires techniques et financiers afin qu'ils libèrent les ressources promises, lors de la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali, tenue à Paris le 22 octobre 2015.

En dépit des efforts déployés par les parties signataires de l'Accord, le processus de paix reste confronté à de sérieuses entraves liées aux activités des groupes terroristes dans les régions du nord qui multiplient indistinctement leurs attaques asymétriques contre les paisibles populations civiles, les forces de défense et de sécurité maliennes, les contingents de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et l'Opération française Barkhane. C'est le lieu de réitérer ma reconnaissance au Conseil de sécurité pour l'adoption de la résolution 2295 (2016), renouvelant le mandat de la MINUSMA et l'autorisant, entre autres, à adopter une posture plus proactive et robuste, pour réussir son mandat de stabilisation au Mali.

J'en appelle au renforcement des capacités opérationnelles des contingents déployés pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel de la MINUSMA et traduire dans les faits et sur le terrain les innovations qu'apporte la résolution 2295 (2016). Je voudrais aussi insister sur la nécessité d'accélérer le processus de cantonnement et du DDR, aux fins d'isoler les groupes armés non signataires de l'Accord de paix, affiliés aux réseaux terroristes dont les actions entravent les efforts en cours.

Le Gouvernement malien, pour sa part, assumera pleinement sa part de responsabilité dans le cadre du nouveau mandat, et travaille déjà avec la MINUSMA en vue de parvenir très rapidement à une vision commune

de la mise en œuvre de l'Accord à travers l'élaboration d'indicateurs mesurables. Je voudrais à cet égard me réjouir de l'identité de vue qui s'est dégagée, ce matin, à l'occasion de la réunion de haut niveau sur le Mali, entre tous les acteurs sur l'urgence d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de paix, et surtout sur l'impérieuse nécessité de corriger les lacunes qui subsistent en termes de capacités opérationnelles de la MINUSMA.

Je ne saurais clore ce chapitre sans renouveler ici les sincères remerciements et la profonde gratitude du peuple et du Gouvernement du Mali à l'endroit de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à ses États Membres, pour leur appui multiforme et constant au processus de paix au Mali depuis janvier 2012. Je m'incline, au nom de la nation malienne reconnaissante, devant la mémoire de toutes les victimes, civiles comme militaires, maliennes comme étrangères, tombées sur le champ d'honneur au Mali, pour la défense de la dignité humaine, de la liberté et de la démocratie.

Il est difficile d'envisager l'éradication de la pauvreté et de tenir notre promesse de ne laisser personne pour compte dans le contexte où les conflits armés deviennent une nouvelle normalité. La multiplication d'attentats perpétrés à travers le monde rappelle à suffisance qu'aucun pays n'est à l'abri du terrorisme et aucune cause ne saurait justifier la violence délibérée contre des populations civiles innocentes. Le Mali qui a connu et continue malheureusement de subir les affres du terrorisme, partage et encourage la coopération entre les États Membres de l'ONU, afin de mutualiser leurs efforts pour neutraliser l'hydre du terrorisme et ses avatars que sont Daech, Al-Qaida au Maghreb islamique, Boko Haram, Ansar Eddine, le Mouvement pour l'unification et le jihad en Afrique de l'Ouest et Al-Mourabitoun, notamment au Moyen-Orient et en Afrique.

La délégation malienne se réjouit du choix du thème de la présente session, « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde ». Première Assemblée depuis l'adoption du Programme 2030 par les chefs d'État et de gouvernement, cette session nous permettra, assurément, de faire le point sur un an de mise en œuvre, en procédant à une analyse approfondie des difficultés enregistrées, et ce dans l'optique de trouver les meilleurs voies et moyens pour assurer l'atteinte des 17 objectifs de développement durable. En effet, les objectifs de développement durable qui s'appuient sur le succès des objectifs du Millénaire pour le développement, nous

recommandent d'aller plus loin et plus vite si nous voulons mettre fin à toutes les formes de pauvreté et changer considérablement la vie des populations de manière inclusive à l'horizon 2030.

Au Mali, nous sommes convaincus de la nécessité d'adopter des stratégies qui renforcent la croissance économique et qui répondent aux besoins vitaux des populations. Il s'agit, entre autres, de la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement, l'éducation, la santé, la protection sociale, la création d'emplois pour les jeunes, l'autonomisation des femmes ainsi que l'implication de ces deux couches sociales dans la gestion des questions essentielles concernant le développement socioéconomique du pays. C'est dans ce cadre que nous avons adopté une loi sur les quotas garantissant 30 % de postes nominatifs et électifs aux femmes.

À l'adoption de cette loi, qui contribuera, sans nul doute, à améliorer la participation des femmes dans les institutions nationales, s'ajoutent d'autres actions non moins importantes, notamment l'élaboration du cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable, qui porte sur la période 2016-2018. Ce cadre constituera, à moyen terme, l'unique référence pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des différentes politiques et stratégies de développement au niveau sectoriel.

Les changements climatiques constituent l'un des défis majeurs qui affectent la survie et le développement de l'humanité. Pays sahélien par excellence, mon pays, le Mali, subit de plein fouet les effets des changements climatiques. C'est pourquoi la délégation malienne voudrait saluer la forte mobilisation de la communauté internationale pour l'adoption et la signature de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, qui marque un tournant décisif dans la préservation de l'environnement. À cet égard, je suis particulièrement heureux d'annoncer que le Mali a déposé, ce matin même, ses instruments de ratification de l'Accord de Paris, dont la mise en œuvre permettra, j'en suis convaincu, de sauvegarder notre environnement.

Aujourd'hui plus que jamais, il est grand temps que la logique des armes et des affrontements meurtriers cède le pas à l'impératif de dialogue, en vue de l'instauration d'une paix durable à travers le monde. En Afrique, si des progrès remarquables ont été accomplis dans la promotion de la paix et de la sécurité, notamment au Libéria, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau et en Côte d'Ivoire, il n'en demeure pas moins

que la situation en Libye et au Soudan du Sud continue d'être une préoccupation majeure. Au Moyen-Orient, nous suivons avec une vive inquiétude l'évolution de la situation en Syrie, en Turquie et en Iraq, et nous réaffirmons notre ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Sur la question palestinienne qui est au centre des préoccupations des Nations Unies depuis plus de 70 ans, le Mali réitère son appel à une solution à deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Je saisis cette occasion pour réitérer la solidarité et le soutien total du peuple et du Gouvernement malien au peuple palestinien frère dans sa lutte légitime pour l'exercice de son droit inaliénable à la souveraineté.

Je voudrais, pour conclure, rappeler qu'il est de la responsabilité première des dirigeants de ce monde que nous sommes de donner l'impulsion nécessaire pour transformer la planète et garantir aux générations futures un développement durable et inclusif qui les préserverait du fléau de la guerre et de la misère. Des millions d'hommes, de femmes et d'enfants nous attendent impatiemment, scrutant l'horizon avec espoir. Nous n'avons pas le droit de les décevoir. À cette fin, le Mali, pour sa part, est déterminé à jouer sa partition, toute sa partition.

Vive l'Organisation des Nations Unies au service d'un monde de paix et de justice.

**Le Président par intérim** : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Mali de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Point 8 de l'ordre du jour (suite)**

##### **Débat général**

**Allocution de M. Mokgweetsi Eric Keabetswe Masisi, Vice-Président de la République du Botswana**

**Le Président par intérim** : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Vice-Président de la République du Botswana.

*M. Mokgweetsi Eric Keabetswe Masisi, Vice-Président de la République du Botswana, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Mokgweetsi Eric Keabetswe Masisi, Vice-Président de la République du Botswana, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Masisi (Botswana)** (parle en anglais : Au nom de S. E. le Président de la République du Botswana, le général de corps d'armée Seretse Khama Ian Khama, qu'il me soit permis de me joindre aux orateurs précédents pour féliciter S. E. M. Peter Thomson pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Je tiens également à rendre hommage à son prédécesseur, M. Mogens Lykkesoft.

Ma délégation approuve entièrement le choix pertinent du thème de la présente session : « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde ». Nous sommes conscients de la nécessité et de l'importance de l'examen, du suivi et de l'évaluation des progrès qui seront accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable au cours des 15 prochaines années, l'une des principales leçons tirées de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Botswana sait depuis longtemps que, pour réaliser le développement durable, il doit y avoir une appropriation nationale. Celle-ci doit reposer sur des institutions et des processus inclusifs, responsables, démocratiques et solides. Pour le Botswana, l'adhésion à ces principes, parallèlement à l'exploitation rationnelle des ressources naturelles et à l'appui apporté par le développement international, nous a permis les réalisations à notre actif en 50 ans d'indépendance.

Dans une semaine, le 30 septembre, le Botswana célébrera le cinquantième anniversaire de son indépendance. J'aimerais rappeler une fois encore à l'Assemblée qu'en 1966, nous figurions parmi les nations les plus pauvres du monde, avec un produit national brut par habitant d'environ 70 dollars. Depuis lors, nous sommes parvenus à atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire.

Lorsqu'avec le reste de l'Afrique, nous avons dit au monde que nous étions prêts à l'autonomie, de nombreux sceptiques, des historiens et des commentateurs – y compris en Afrique – estimaient que nous étions dans une situation désastreuse et que nous n'étions ni prêts ni capables d'accéder à une indépendance véritable. Le 28 septembre 1966, deux jours avant de rejoindre la communauté des nations souveraines, un journaliste

canadien, un certain Charles King, du *Southern News Service*, écrivait avec cynisme, dans un article intitulé « Bechuanaland Poor, Hungry Desert Land, Independence to Come Friday », ce qui suit :

« Le nouveau drapeau bleu, blanc et noir flotte partout à Gaborone, sa capitale incongrue. Mais ailleurs, dans les vastes terres désertiques vierges de pistes qui vont prendre le nom de Botswana, il n'y a rien à célébrer. »

Il poursuivait :

« Deux années d'une sécheresse désastreuse et d'une récolte déficitaire ont conduit au chaos et à la faim ses populations agricoles dispersées. Plus d'un cinquième de la population survit littéralement grâce à l'alimentation d'urgence, et le nombre augmente rapidement... »

Le pays est également criblé de dettes et connaît une misère économique. Il est voué à être un cas permanent de charité internationale, à exporter ses hommes les plus capables et son bétail en échange d'argent et de la bienveillance de l'étranger. »

Avec environ 3 kilomètres de routes goudronnées pour l'ensemble du pays, 42 diplômés, quelques écoles primaires, une seule voie ferroviaire, exploitée par une minorité blanche hostile de l'ancienne Rhodésie voisine, et une seule station radiophonique, émettant deux heures par jour, notre pays a connu des débuts modestes, dont il a su tirer parti pour accéder à son propre développement. Nous avons rejoint l'Organisation des Nations Unies en 1966, avec le Lesotho, le Guyana et la Barbade, et nous éprouvons un sentiment de fierté et de satisfaction en contemplant ce que nous avons réalisé et en constatant que cela en valait la peine. À partir de presque rien, nous avons donné la priorité à l'édification d'une nation unie, démocratique, et responsable, reposant sur le respect de la démocratie, des droits de l'homme, de la primauté du droit et des institutions solides.

Conscients de la situation et des défis actuels, nous avons choisi de fonder le développement de notre société sur quatre principes fondamentaux de développement national : la démocratie, le développement, l'unité et l'autonomie.

Au regard des défis que nous avons relevés et les modestes réalisations que nous avons accomplies, nous sommes fiers de figurer parmi les démocraties les plus stables d'Afrique, d'avoir tenu tous les cinq ans sans

interruption des élections libres, justes et pacifiques. Nous avons la ferme intention de poursuivre sur cette voie.

En célébrant les 50 ans de notre nation indépendante, nous sommes conscients du fait que nous n'aurions pas pu franchir toutes ces étapes sans l'appui et la solidarité indispensables de la communauté internationale. Nous serons donc à jamais reconnaissantes envers nos partenaires mondiaux dignes de confiance, qui ont été à nos côtés tout au long de ce chemin périlleux. Nous avons beaucoup progressé dans les domaines de l'éducation, de la santé, des infrastructures et de la mise en valeur des ressources humaines, ainsi qu'en ce qui concerne l'autonomisation des femmes et des jeunes. Nous ne devons cependant pas nous laisser aller au triomphalisme.

Comme de nombreuses nations, le Botswana subit déjà les incidences négatives des changements climatiques. Il en résulte un déclin de la production agricole, une montée de l'insécurité alimentaire et une augmentation des contraintes hydriques, qui risquent de s'aggraver avec le temps. Il ne faut pas sous-estimer cette menace. Des mesures urgentes et efficaces à l'échelle mondiale visant à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter s'imposent pour éviter les conséquences catastrophiques du réchauffement climatique. La soixante et onzième session de l'Assemblée générale offre une occasion stratégique de donner une impulsion politique nouvelle à la mise en œuvre efficace du Programme 2030, que cette instance a adopté à l'unanimité il y a exactement un an.

La Réunion de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, qui s'est tenue il y a quelques jours à peine, nous rappelle les défis qui continuent de se poser à notre planète. Nous saluons les États qui assument la lourde tâche d'accueillir des réfugiés, mais cela ne doit pas être l'unique réponse. Un effort plus grand doit être déployé pour traiter ce problème et trouver des solutions dans les pays dont sont issues ces personnes. De toute évidence, la situation actuelle qui consiste à accueillir ces personnes ne sert qu'à encourager d'autres pays à suivre l'exemple de leurs prédécesseurs.

En tant que membre de la communauté des nations éprises de liberté, de paix et de jouissance de la vie, le Botswana est profondément préoccupé par les nombreux actes de terreur, les conflits et les souffrances humaines qui ont précipité les déplacements massifs de personnes à travers le monde. À cet égard, nous

sommes inquiets par la crise de longue date en Syrie, qui aurait pu être circonscrite si le Conseil de sécurité et la communauté internationale étaient rapidement intervenus. L'Histoire nous jugera sévèrement, pour ne pas avoir empêché que la situation dégénère jusqu'à devenir ce qu'elle est aujourd'hui. Nous savons toutefois pertinemment qu'Assad, et son système, qui massacre des innocents, n'est pas le seul à commettre des crimes contre l'humanité.

Nous sommes également préoccupés – et nous condamnons cela fermement – par la violation systématique et flagrante du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité par la République populaire démocratique de Corée qui poursuit ses essais ignobles de missiles balistiques. Afin de témoigner de son dégoût face à de tels agissements, le Botswana a rompu ses relations diplomatiques avec cet État voyou. Selon nous, la République populaire démocratique de Corée et la Syrie ne méritent pas leur place au sein de cet organe mondial, car elles ne respectent ni les valeurs ni les principes qu'elles se sont engagées à respecter.

En tant que communauté de nations qu'unissent des idéaux universels et une éthique morale commune, nous manquerions à nos responsabilités si nous ne nous tenions pas mutuellement comptables des violations des valeurs fondamentales des droits de l'homme que l'Organisation est tenue de respecter. Face aux menaces qui pèsent de plus en plus sur la sécurité, nous appelons le Conseil de sécurité, en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, à faire preuve de sérieux dans l'exécution de son important mandat. Il n'est plus acceptable de se dissimuler derrière le veto alors que des millions de vies innocentes sont perdues.

Nous exprimons notre solidarité avec les victimes de catastrophes – tremblements de terre, inondations et autres calamités naturelles. Nous exprimons nos condoléances aux familles de tous ceux qui ont perdu la vie l'année dernière. À cet égard, nous tenons à saluer la société civile qui s'emploie inlassablement à fournir une aide humanitaire à toutes les personnes dans le besoin. De même, nous réitérons notre conviction de longue date, partagée par beaucoup et conforme au principe sacré de la responsabilité de protéger, selon laquelle les États ont la responsabilité première de protéger leurs propres populations contre le génocide, le nettoyage ethnique, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Nous saluons les organisations des droits de

l'homme qui travaillent à mettre au jour ces violations où qu'elles se produisent dans le monde.

En tant qu'ardents défenseurs de la Cour internationale de Justice, nous appuyons tous les efforts visant à lutter contre l'impunité et à renforcer le système de justice pénale internationale, afin de rendre justice aux victimes de ces crimes. Nous exhortons les États signataires du Statut de Rome à honorer leurs engagements.

Il est essentiel que nous redoublions d'efforts pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, afin de protéger efficacement les femmes et les enfants dans les conflits armés et que nous les associons à chacune des étapes du processus de médiation, de maintien de la paix, de reconstruction et de développement, car ils sont les principales victimes des conflits armés. En tant que nation éprise de paix, le Botswana réaffirme sa foi inébranlable dans les buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que dans les différents instruments multilatéraux au titre du droit international humanitaire, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Je tiens, pour terminer, à féliciter le Brésil pour avoir organisé avec succès les Jeux Olympiques, en dépit des critiques de certains milieux qui avaient prédit un échec et fait circuler des messages de peur établissant un lien entre les Jeux et des questions telles que, notamment, le virus Zika et le terrorisme. De la même façon, nous condamnons sans réserve le Comité international paralympique pour avoir interdit totalement les athlètes russes. Le Botswana n'encourage en aucune façon le dopage, mais punir des athlètes « propres » constitue une discrimination. Ceux qui participent aux Jeux paralympiques sont handicapés, et les Jeux sont un moyen de les inclure dans la société et de les aider à surmonter leurs difficultés. Il s'agit vraiment d'une grande injustice de la part d'un organisme créé précisément pour faire preuve de compassion et de bienveillance. Nous pensons qu'au-delà des raisons invoquées se cache un choix délibéré.

Je tiens à réaffirmer l'engagement constant du Botswana de participer pleinement à la recherche de la paix et de la sécurité internationales, ainsi qu'aux efforts incessants de la communauté internationale pour faire de ce monde un lieu plus sûr et plus prospère pour les générations actuelles et futures.

Enfin, puisque nous sommes aux États-Unis d'Amérique, nous souhaitons au peuple américain la

tenue d'élections réussies en novembre. Nous espérons que la personne qui en sortira victorieuse sera quelqu'un connu pour sa tolérance et son ouverture aux autres. Qu'il me soit également permis de retourner au Président Obama les mêmes compliments qu'il nous a adressés. Au Botswana, nous reconnaissons pleinement et exaltons le rôle de premier plan joué par le Président Obama. Nous avons connu huit glorieuses années – les meilleures sans aucun doute pour les États-Unis d'Amérique et l'Afrique. Nous lui adressons nos meilleurs vœux et lui souhaitons une heureuse retraite.

Dans l'esprit de la Charte, et comme suggéré par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, œuvrons à la transformation de notre monde et ne laissons personne de côté.

**Le Président par intérim** : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Vice-Président de la République du Botswana de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Mokgweetsi Eric Keabetswe Masisi, Vice-Président de la République du Botswana, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Muhammad Jusuf Kalla, Vice-Président de la République d'Indonésie**

**Le Président par intérim** : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Vice-Président de la République d'Indonésie.

*M. Muhammad Jusuf Kalla, Vice-Président de la République d'Indonésie, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Muhammad Jusuf Kalla, Vice-Président de la République d'Indonésie, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Kalla** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter M. Peter Thomson pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session.

Il peut compter sur l'engagement de l'Indonésie de contribuer à la réussite de son mandat à la tête de l'Assemblée générale.

Le thème du débat général, « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde », est bien choisi alors que nous mettons en œuvre notre engagement commun de maintenir et renforcer la dynamique enclenchée

l'année dernière. L'Indonésie accorde une très grande importance à la question du développement, notamment du développement durable. Sur la base des engagements pris et de la définition des cibles mondiales établies dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le monde a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre du développement pour tous. Les OMD ont été un instrument important grâce auquel des pays sont parvenus à éliminer la pauvreté. Le calendrier fixé pour leur réalisation a créé un sentiment d'urgence indispensable au sein de la communauté mondiale.

Aujourd'hui, nous nous trouvons face à une nouvelle série de cibles mondiales et de calendriers. Le Programme de développement durable porteur de transformation à l'horizon 2030 constitue un cadre mondial exhaustif qui sous-tend les efforts que nous consentons pour mettre en œuvre le développement durable au niveau national et permet à la communauté internationale d'agir de concert. Les questions abordées dans le Programme sont plus vastes que celles abordées dans les OMD. Le Programme rend compte des défis auxquels sont confrontés les pays au niveau national, tout en engageant la communauté internationale à relever les défis mondiaux.

L'Indonésie est pleinement attachée à la mise en œuvre du Programme 2030. Nous avons pris des mesures concrètes, telles que la prise en compte des objectifs de développement durable dans notre plan national de développement, l'achèvement des cadres juridiques et institutionnels pour la mise en œuvre nationale, parallèlement à la participation des parties prenantes, notamment des gouvernements locaux, des universités, de la société civile et des organisations philanthropiques et l'élaboration de plans d'actions nationaux et sous-nationaux, d'une base de données des objectifs de développement durable et de mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapport.

Toutefois, la mise en œuvre des OMD nous a enseigné que les engagements nationaux doivent être complétés par une coopération forte. À cet égard, la mise en œuvre du Programme 2030 doit être appuyée par l'établissement d'un partenariat mondial solide, qui transforme véritablement les efforts déployés pour faire progresser le développement durable. La communauté mondiale doit aussi se doter des moyens nécessaires pour appliquer les objectifs de développement durable. Ces moyens incluent des mécanismes de financement stables et prévisibles et des approches novatrices en matière de financement du développement.

Si nous voulons mettre en œuvre le Programme 2030, il est essentiel de créer un environnement propice. Je suis certain que chacun d'entre nous a entendu cette phrase : « la paix est une condition préalable au développement ». En d'autres termes, cela signifie que sans paix, sécurité ni stabilité, il ne saurait y avoir de développement. Forte de l'expérience acquise dans les années 50 et 60, l'Indonésie peut attester de la véracité de cette déclaration. Des conflits internes et des dissensions régionales avec nos voisins ont éloigné l'Indonésie de ses priorités en matière de développement.

Nous assistons aujourd'hui au même phénomène dans de nombreuses parties du monde. L'absence de paix, de sécurité et de stabilité a conduit un trop grand nombre de nos frères et de nos sœurs à lutter pour leur survie, parfois dans des conditions inimaginables et inhumaines. L'accroissement des tensions entre les pays et des différends territoriaux non résolus peuvent, si on n'y remédie pas, entraîner des conflits ouverts.

Nous sommes hantés par la menace concrète et permanente du terrorisme, de l'extrémisme et du radicalisme. L'attitude d'opposition du « nous contre eux » donne naissance aux préjugés raciaux, à la stigmatisation et à l'intolérance religieuse. La liste des défis non traditionnels qui affectent profondément l'humanité continue de s'allonger, de la pêche illégale, non réglementée et non déclarée au trafic de drogue, de la contrebande et de la traite d'êtres humains à la cybercriminalité.

Par ailleurs, nous assistons impuissants aux souffrances du peuple palestinien. Malgré l'appui écrasant en faveur d'une solution à deux États, le processus de paix au Moyen-Orient s'est enlisé. Des défis humanitaires sans précédent continuent de se poser, tel le phénomène des réfugiés et des migrations irrégulières, conséquence de la situation en Syrie, au Yémen, en Iraq et dans d'autres parties du monde. De façon quasi quotidienne, nous sommes confrontés au cycle ininterrompu d'informations diffusées par les médias et dans lesquelles nous découvrons les images de la brutale réalité du monde – le sang, les larmes et le regard fixe des plus vulnérables, les enfants.

Tous ces événements ont lieu avec pour toile de fond le ralentissement de l'économie mondiale. La Banque mondiale a ramené le taux de croissance de l'économie mondiale de 2,9 % à 2,4 %. L'écart entre riches et pauvres ne cesse de se creuser. Parallèlement, la détérioration de l'environnement et les changements climatiques sont en constante accélération, touchant

directement les États insulaires et les pays les plus vulnérables.

Tous ces défis doivent être perçus pour ce qu'ils sont : des défis mondiaux et massifs. Seuls notre engagement et nos efforts triompheront de ces immenses défis. Aucun pays ni aucune région ne peut seul remédier à ces défis. Nous avons besoin de solutions mondiales, de partenariats mondiaux, d'une solidarité mondiale. Plus que jamais, nous avons besoin de l'ONU, une Organisation au centre de notre gouvernance mondiale, une Organisation transparente, efficace, responsable et représentative.

Au demeurant, la réforme de l'ONU est essentielle si l'on veut que l'Organisation soit plus forte et plus à même de relever les défis et la réalité du XXI<sup>e</sup> siècle et de combattre la pensée monolithique qui caractérise la façon dont le Secrétariat s'acquitte de sa tâche. Un trop grand nombre d'acteurs importants sont écartés du processus décisionnel des Nations Unies, dans trop d'instances les principes de démocratie ne sont pas respectés. Trop souvent les décisions prises à l'ONU ne correspondent pas aux besoins sur le terrain. Nous devons prendre en compte, dans toutes les activités des comités, organes et institutions connexes du système des Nations Unies, les objectifs de développement durable et leurs cibles ainsi que les principes universels, tels les droits de l'homme. Plus important, les États Membres doivent s'adapter aux nouvelles réalités et aux défis auxquels est confrontée l'Organisation. Nous devons adopter de nouvelles méthodes de travail qui garantissent l'atteinte de cibles aussi importantes que la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

L'Indonésie est un ardent défenseur du multilatéralisme. Cela constitue notre ADN, le fondement de notre nation et de notre Constitution.

Notre nation occupe le quatrième rang mondial pour sa population et possède le nombre le plus élevé de musulmans. Nous sommes aussi la troisième plus grande démocratie du monde. Dans notre pays la démocratie, l'islam, la modernité et l'autonomisation des femmes vont de pair. Nous sommes à l'avant-garde pour ce qui concerne la promotion de la démocratie, de la tolérance, du pluralisme et de la paix.

Notre nation qui est composée de milliers d'îles, petites et grandes, est particulièrement concernée par les incidences des changements climatiques. Plus important encore, notre nation respecte et adhère pleinement aux principes consacrés dans la Charte des



Nations Unies dans ses relations extérieures. Cela a permis à l'Indonésie de participer de façon constructive aux différentes initiatives collectives des Nations Unies.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, l'Indonésie est fermement décidée à augmenter sa contribution aux forces de maintien de la paix des Nations Unies, en mettant à disposition un effectif de 4000 personnes d'ici 2019. Notre initiative « Roadmap Vision 4,000 Peacekeepers » nous incite à travailler sans relâche au renforcement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tout en restant conscients du fait que les contributions aux opérations de maintien de la paix ne se résument pas à des chiffres. La coopération de l'Indonésie et ses efforts en matière de lutte contre le terrorisme se sont également intensifiés aux niveaux régional et mondial.

Nous jouons un rôle d'avant-garde dans la lutte contre les changements climatiques par le biais d'efforts d'atténuation et d'adaptation et en examinant les questions relatives aux océans et aux mers. Nous avons signé à Paris l'Accord sur les changements climatiques et envisageons d'achever le processus de ratification en temps voulu. L'Indonésie participe également aux efforts communs visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme. Au niveau régional, nous veillons à préserver la stabilité et la prospérité grâce à une coopération régionale active, comme en témoigne notre participation à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et à un partage des connaissances dans le cadre de notre coopération Sud-Sud et de notre coopération triangulaire.

Dans ce contexte, j'aimerais saisir cette occasion pour annoncer la candidature de l'Indonésie à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2019-2020. L'attachement et la contribution de l'Indonésie aux Nations Unies font de notre pays un véritable partenaire de la paix mondiale. L'Indonésie est consciente que le chemin jusqu'en 2030 risque d'être semé d'embûches. Mais face aux réalités du monde actuel, nous ne pouvons pas attendre un contexte plus favorable. Il nous appartient de prendre l'engagement de déployer tous les efforts nécessaires pour créer un environnement propice à des progrès de grande ampleur, assurant ainsi un avenir meilleur.

L'instauration d'une paix durable n'est pas seulement un objectif, c'est l'élément déterminant d'un développement digne de ce nom. L'Indonésie sera toujours à l'avant-poste des partenariats mondiaux en faveur d'une paix et d'une prospérité pour tous à

l'échelle mondiale. Nous ne cesserons d'être le fer de lance des efforts destinés à faire des Nations Unies une Organisation plus forte, plus représentative et plus démocratique.

**Le Président par intérim** : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Vice-Président de la République d'Indonésie de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Muhammad Jusuf Kalla, Vice-Président de la République d'Indonésie, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Taban Deng Gai, Vice-Président de la République du Soudan du Sud**

**Le Président par intérim** : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Vice-Président de la République du Soudan du Sud.

*M. Taban Deng Gai, Vice-président de la République du Soudan du Sud, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Taban Deng Gai, Vice-Président de la République du Soudan du Sud, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Gai** (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Je transmets à l'Assemblée générale les salutations de mon Président, le Général Salva Kiir Mayardit, Président de la République du Soudan du Sud, qui aurait aimé être ici aujourd'hui mais qui, en raison d'autres engagements internationaux, m'a demandé de le représenter à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Qu'il me soit permis de féliciter M. Peter Thomson pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Je tiens également à remercier son prédécesseur, M. Mogens Lykketoft, pour son excellent travail.

Je tiens en particulier à rendre hommage et exprimer ma gratitude au Secrétaire général Ban Ki-moon pour ses réalisations mondiales et pour l'intérêt et l'attention qu'il a portés au Soudan du Sud. Dans ma culture, un taureau blanc est symbole de paix. Le Président du Soudan du Sud Salva Kiir Mayardit a offert à M. Ban Ki-moon un taureau blanc en signe de paix. Le taureau est désormais suffisamment grand pour être remis au Secrétaire général, à qui nous souhaitons plein succès dans ses futures entreprises.

Chaque année nous essayons de nous rappeler le principe cardinal d'une paix mondiale. Bien que le thème

du présent débat soit « Les objectifs de développement durable : force universelle de transformation du monde », nous devons cependant reconnaître qu'en l'absence de paix, il ne sera pas possible d'atteindre ce noble objectif. En effet, nous devons transformer le monde afin de pouvoir relever de façon collective et efficace les nombreux défis qui se posent à nous aujourd'hui. Mettre fin aux souffrances humaines et faire en sorte que la dignité humaine devienne une réalité pour tous et soit respectée à travers le monde sont de nobles objectifs que nous devons nous efforcer d'atteindre.

Mon pays, le Soudan du Sud, qui a été admis à l'Assemblée générale il y a cinq ans, en juillet 2011, est encore le théâtre d'un conflit. Aujourd'hui, le Soudan du Sud est en proie à une guerre civile parce que nous, dirigeants de ce pays, avons échoué à nous entendre sur la manière de résoudre les difficultés internes de gouvernance et d'autorité au sein de notre propre parti politique, le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM). Après quasiment deux années d'une longue bataille, nous avons abouti à une décision et signé l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, en août 2015, que nous sommes en train de mettre progressivement en œuvre, avec l'appui de l'organisme régional de notre région, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), de l'Union africaine, des pays de la troïka – États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni et Norvège – de l'Union européenne (UE), de la Chine et du reste du monde.

Toutefois, au cours de la mise en œuvre de l'Accord, l'un de nos dirigeants, l'ancien Président de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (APLS dans l'opposition), a déclenché la reprise des hostilités du 7 au 11 juillet derniers, ce qui a provoqué une nouvelle vague d'instabilité. Cette fois-ci, les combats ont eu lieu au sein du palais présidentiel, l'objectif étant de s'emparer du pouvoir par la force. Heureusement, les forces du APLS dans l'opposition ont été battues lors des affrontements qui ont suivi, et leur dirigeant a décidé de fuir Djouba et de renoncer au processus de mise en œuvre de l'accord de paix d'août 2015, signé à Addis-Abeba.

Cet homme a combattu le gouvernement même qu'il a servi en tant que Vice-Président.

Après son départ, notre parti, l'APLS dans l'opposition, qui est le principal partenaire de l'accord, s'est réuni et a décidé de son remplacement à la tête de l'APLS dans l'opposition. La direction officielle de l'APLS dans l'opposition a pris cette décision après avoir

constaté que le poste du premier Vice-Président était vacant et que l'option pour le pays et le peuple n'était pas de reprendre la guerre. Elle a pris cette décision pour permettre que la paix et la stabilité l'emportent dans notre pays et que l'APLS dans l'opposition ait un partenaire dans la mise en œuvre de l'accord de paix. À cette fin, un nouveau dirigeant de l'APLS dans l'opposition a été élu. C'est pourquoi je représente mon pays ici en qualité de Vice-Président. Nous sommes résolu cette fois-ci – plus que jamais auparavant – à mener notre pays vers la paix et le développement afin que notre peuple ne souffre plus.

À ce stade, j'aimerais exprimer ma sincère reconnaissance à l'ONU pour l'aide humanitaire qu'elle a apportée et continue d'apporter à notre peuple. Je tiens également à remercier l'IGAD, l'Union africaine, la troïka, l'ONU, l'UE et la Chine dont les efforts inlassables ont permis que l'on parvienne à un accord pour mettre fin au conflit et permettre au Soudan du Sud de retrouver la paix et la stabilité.

Pour l'heure, je peux dire avec confiance aux membres de l'Assemblée que la situation dans mon pays est stable et pacifique, que mon Gouvernement fonctionne et que la vie reprend son cours normal. L'Assemblée législative nationale de transition est opérationnelle. Elle a en outre été reconstituée et elle poursuit ses travaux. Des zones de cantonnement pour l'armée ont été mises en place. Toutefois, les incidences du conflit, auxquelles s'ajoute le faible cours mondial du pétrole, placent notre économie sous une pression fiscale sans précédent, ce qui crée des difficultés pour le grand public. Néanmoins, de concert avec nos partenaires et amis du développement, nous mettons tout en œuvre pour remédier à ce choc économique en stabilisant la situation en matière de sécurité, en rationalisant notre politique fiscale, en augmentant les revenus non tirés du pétrole, en nous engageant dans des activités agricoles, d'extraction minière, de tourisme, notamment d'écotourisme, et en encourageant les investisseurs à venir au Soudan du Sud.

Un autre évènement important est le fait que le Soudan du Sud et le Soudan s'emploient activement à assurer la réconciliation des deux États et à ce que leurs relations soient normalisées, afin que les deux États soient à même de mieux servir leurs citoyens. Aucun des deux pays n'accueillera plus de forces négatives. Le Soudan et le Soudan du Sud travaillent en étroite coopération avec d'autres pays de notre région – en particulier l'Éthiopie, le Kenya et l'Ouganda – pour

concrétiser la vision du développement durable en se dotant d'infrastructures telles que des réseaux électriques et des routes, afin d'améliorer la vie de leurs citoyens.

À plusieurs reprises, nous avons pris des décisions à titre individuel, et parfois de façon collective, pour traiter des moyens d'empêcher un pays de sombrer dans un conflit, tout en appelant aux réformes, à la démocratisation, à la promotion du respect des droits de l'homme, etc. Mais, parfois, de telles actions peuvent contribuer à cela même que nous cherchions à éviter à tout prix.

Il se peut que certains dirigeants ne souscrivent pas à cette démarche, jugeant tous ces efforts inutiles. Ce que j'essaie de faire comprendre ici, c'est que les efforts qui ont été déployés dans certains pays, dans l'intention de protéger les civils, de faire progresser la démocratie et de promouvoir le respect des droits de l'homme et de la justice, n'ont pas toujours eu les résultats escomptés. Et même, dans la majorité des cas, nous avons fini par créer des problèmes de déplacement et de réfugiés. J'ai tendance à penser que notre problème en tant qu'Organisation, c'est que, dans de nombreux cas, nous n'avons pas pu ou voulu entendre le point de vue des pays dans lesquels nous voulions améliorer les conditions de vie de la population.

Cette force universelle de transformation du monde grâce aux objectifs de développement durable ne deviendra réalité que si nous sommes à l'écoute les uns des autres – que nous soyons des nations grandes ou petites, riches ou pauvres, des nations développées ou en développement, comme la mienne. Ce qui se produit dans une partie du monde a des répercussions sur d'autres parties du monde. Il est par conséquent impératif que nous nous employions ensemble à résoudre les questions complexes qui concernent notre planète, telles que le terrorisme, les conflits, les migrations, les changements climatiques, la prolifération nucléaire, le racisme et l'insécurité alimentaire. Ces questions nécessitent une action collective et coopérative si nous voulons que le monde soit meilleur pour chacun d'entre nous. Si nous voulons transformer le monde, alors nous devons éprouver un sentiment d'appartenance à ce monde, avec des droits et des obligations, et nous devons œuvrer en tant que partenaires véritables à sa transformation. Les attitudes de supériorité et de condescendance, qui se dissimulent derrière la promotion de la démocratie, des droits de l'homme, de la liberté et de la justice, peuvent

facilement mener à des crises graves sous la forme d'une résistance des parties concernées.

Au Soudan du Sud nous croyons au dialogue et au respect de chacun lorsque nous nous employons à régler des problèmes. Alors que le Conseil de sécurité s'efforce de maintenir la paix et l'ordre du monde, comme le prévoient les Articles 23 et 24 de la Charte des Nations Unies, au Soudan du Sud nous voulons être des participants actifs à la réalisation de ces nobles objectifs. Nous aspirons à la paix au Soudan du Sud et dans le monde entier, pas seulement pour la génération actuelle, mais pour les générations futures. Nos actes à titre individuel ou en tant qu'États Membres de l'ONU doivent par conséquent tendre à promouvoir la paix et non pas à créer davantage de conflits. Au cours de notre histoire récente, nos actes ont suscité plus de souffrances qu'ils n'ont réglé de problèmes. Tel ne serait pas le cas si nous voulions être fidèles aux idéaux et aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Je tiens à assurer l'Assemblée que notre Gouvernement a avalisé la résolution 2304 (2016) du Conseil de sécurité. L'application de cette résolution fait l'objet d'une discussion entre la Mission des Nations Unies en République du Soudan du Sud (MINUSS), le Gouvernement provisoire d'unité nationale du Soudan du Sud et d'autres pays de la région. La position de mon Gouvernement est la suivante : nous devons examiner davantage avec l'ONU les détails de la mise en œuvre de la résolution afin d'éviter l'échec du processus de concorde et de réconciliation nationale. Les interventions étrangères ont souvent des effets négatifs sur la réconciliation interne. La tâche de la Force de protection régionale peut être rendue plus efficace grâce à la collaboration et la coopération du Gouvernement provisoire.

Enfin et surtout, la République du Soudan du Sud coopérera avec la MINUSS, les organismes régionaux, l'IGAD, la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Union africaine, la troïka, l'UE et tous nos amis sur la voie du redressement après la tragédie qui nous a frappés. Nous promettons d'instaurer la paix et la justice et de reconstruire des institutions solides et crédibles dans notre pays. Notre objectif est de faire avancer les grands projets de développement de notre pays – routes et ponts, création de villes nouvelles, réseau électrique, éducation et santé – et de moderniser l'agriculture, afin de pouvoir nourrir notre population.

Nous allons consacrer les ressources dont nous avons été dotés – pétrole, minéraux et capital

humain – au développement de la nation la plus jeune au monde. Nous appelons nos partenaires à nous appuyer, à coopérer avec nous, à nous consulter et à dialoguer avec nous alors que nous travaillons ensemble à la transformation du monde grâce à la mise en œuvre des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

**Le Président par intérim** : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Vice-Président de la République du Soudan du Sud de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Taban Deng Gai, Vice-Président de la République du Soudan du Sud, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Moisés Omar Halleslevens Acevedo, Vice-Président de la République du Nicaragua**

**Le Président par intérim** : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Vice-Président de la République du Nicaragua.

*M. Moisés Omar Hallesleven Acevedo, Vice-Président de la République du Nicaragua, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Moisés Omar Halleslevens Acevedo, Vice-Président de la République du Nicaragua, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Acevedo** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Je transmets les salutations du peuple nicaraguayen et de son Président, le Commandant Daniel Ortega Saavedra. Nous sommes très heureux de voir un frère des Fidji, État insulaire du Pacifique, présider, pour la première fois, l'Assemblée générale. Il pourra compter sur l'appui du Nicaragua.

Il y a un an, la communauté internationale décidait de lancer le Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous offrant ainsi une occasion historique de transformer notre planète et de lutter pour l'instauration d'un ordre mondial juste afin qu'ensemble, dans la paix, dans un esprit de solidarité et de collégialité, nous nous efforcions d'assurer la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

La pauvreté endémique et les inégalités sont aujourd'hui plus marquées que jamais tant dans les pays en développement que dans les pays développés, en particulier au sein des groupes vulnérables et marginalisés, y compris les peuples colonisés ou sous

occupation étrangère. Il faut éradiquer de toute urgence le colonialisme et faire cesser les interventions et les agressions militaires afin de permettre la réalisation pleine et entière du droit à l'autodétermination et au développement de nos peuples.

Le droit au développement est un droit pour tous. La communauté internationale se doit encore de répondre aux millions d'êtres humains pour qui ce droit demeure un rêve. Les pays développés doivent honorer une fois pour toutes les engagements pris en matière d'aide publique au développement en fournissant des ressources financières supplémentaires, prévisibles et suffisantes. Le Nicaragua reconnaît la nécessité de bâtir des sociétés pacifiques, justes et inclusives, à même d'assurer l'égalité d'accès à une justice sociale fondée sur le respect des droits de l'homme, notamment le droit au développement.

On a beaucoup parlé ces derniers jours des changements climatiques. L'Organisation météorologique mondiale prévoit qu'en 2016 tous les records de température seront battus, ce qui montre clairement que les accords réalisés à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) à Paris n'ont pas permis d'établir un point de départ ferme pour relever le plus grand défi auquel la planète est confrontée. La nature volontaire, non contraignante des accords conduira à une augmentation de la température mondiale de 3 °C ou plus, ce qui aura des effets catastrophiques pour les pays les plus vulnérables.

Nous sommes nombreux à penser que les accords convenus à Paris sont insuffisants et qu'il est urgent de prendre des mesures plus ambitieuses. C'est avec une vive préoccupation que nous observons une hausse record des températures mondiales et le peu de volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre, ce qui confirme la position du Nicaragua à l'égard de la COP21. Dans le respect du droit international et sur la base du principe de la réparation des dommages, le Nicaragua a exigé une politique mondiale d'indemnisation pour remédier à ce phénomène.

Nous saisissons cette occasion pour renouveler notre appui aux justes aspirations de la République de Chine à Taiwan à une participation accrue au sein des institutions spécialisées des Nations Unies, conformément aux exigences et aux besoins de cette nation sœur de 23 millions d'habitants, qui ne doit pas être exclue de l'Organisation.

Nous, en Amérique latine et dans les Caraïbes, avons réitéré notre volonté de nous affirmer en tant que zone de paix et de développement juste afin que nous puissions aboutir à une paix ferme et durable et à la justice sociale par la voie du dialogue et de la compréhension. Nous saluons la reprise des relations entre Cuba et les États-Unis d'Amérique. Il est toutefois décevant de constater l'intensification des mesures destinées à maintenir le blocus économique, financier et commercial cruel, inhumain et criminel imposé à Cuba.

Nous renouvelons nos félicitations à la République bolivarienne du Venezuela pour avoir récemment assumé la présidence du Mouvement des pays non alignés. De même, nous exprimons notre plein appui au Président Nicolas Maduro Moros et à son gouvernement légitime, qui continue d'être victime d'agressions et d'une politique de déstabilisation venue de l'extérieur et coordonnée par les secteurs antidémocratiques et oligarchiques hérités du passé.

Nous nous félicitons également de la signature des accords de paix en Colombie entre le Gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie, et nous appelons de tous nos vœux la mise en œuvre de ces accords de paix.

Porto Rico est latino-américain et caribéen. Nous exhortons la puissance coloniale à remédier à cette situation par la voie du dialogue et de la négociation. Nous en appelons aux États-Unis d'Amérique afin que, par un geste humanitaire, le patriote portoricain, Oscar López Rivera recouvre la liberté.

Nous exprimons notre appui solidaire en faveur des droits légitimes de la République argentine dans le conflit de souveraineté sur les îles Malvinas, Géorgie du Sud et Sandwich du Sud, ainsi que sur les zones maritimes environnantes. Le Royaume-Uni doit se conformer sans délai aux résolutions pertinentes de l'ONU et reprendre des négociations directes avec l'Argentine.

Nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple palestinien dans sa lutte légitime pour établir un État indépendant, avec Jérusalem Est comme capitale. Nous exigeons le retour immédiat de tous les territoires arabes et palestiniens actuellement occupés par Israël.

Nous restons solidaires du peuple du Sahara occidental dans la lutte qu'il mène sous le commandement du Front Polisario.

Nous renouvelons notre pleine solidarité avec le Gouvernement et le peuple syriens dans leur lutte contre le terrorisme international et pour la défense de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale. Nous rappelons la nécessité de parvenir à une solution politique négociée entre les Syriens et de mettre fin à l'intervention étrangère, notamment au financement et à la fourniture d'armes aux groupes terroristes. C'est avec tristesse que nous avons été témoins d'une recrudescence des attaques terroristes contre des peuples et des gouvernements. Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations.

Le Nicaragua œuvrera toujours en faveur d'une politique de paix, d'unité et de compréhension entre les nations, de solutions politiques et négociées des conflits et du droit des peuples à accéder au développement durable et au bien-être. Assumant actuellement la présidence *pro tempore* du Système d'intégration de l'Amérique centrale, nous renforçons notre intégration dans tous les domaines et coopérons à la lutte contre le fléau du trafic de drogue et de la criminalité organisée. Avec le concours d'El Salvador et du Honduras, nous faisons en sorte que le golfe de Fonseca devienne une zone de paix et de développement.

Nous soulignons la nécessité de mettre fin dans notre région aux menaces contre la sécurité des citoyens et l'ordre social grâce à une stratégie ferme et coordonnée contre la criminalité organisée et ses ramifications. Au Nicaragua, notre politique est axée sur la personne humaine et la famille nicaraguayenne. Notre peuple a réitéré sa confiance dans notre modèle chrétien et socialiste de solidarité, qui veille à ce que nos vies continuent de s'améliorer de façon sûre et stable, dans la croissance et la paix avec notre peuple en tant que principal acteur. Dans le cadre de la bonne gouvernance, nous avons donné la priorité à la croissance économique, à la création d'emplois, à la réduction de la pauvreté et des inégalités, au renforcement de l'égalité des sexes et à la stabilité macroéconomique dans la souveraineté et la sécurité en harmonie avec la Terre.

Le Forum économique mondial a reconnu que le Nicaragua est l'un des pays les plus avancés en matière d'égalité des sexes, le pays le plus sûr d'Amérique centrale et l'un des pays les plus sûrs d'Amérique latine. En tant qu'un des trois pays les plus sûrs pour l'investissement, nous avons enregistré ces cinq dernières années une croissance économique soutenue d'environ 5 % du produit intérieur brut. Nous devons cette réussite au modèle de partenariat, de dialogue et

de consensus mis en place sous la direction de notre Gouvernement et avec le concours du secteur privé et des travailleurs.

Nous rejetons les propositions et les initiatives émanant de la Chambre des représentants et du Sénat des États-Unis, car elles constituent une violation du droit international et une atteinte à la Charte des Nations Unies. Ces organes législatifs ont contribué à la politique interventionniste menée tout au long de l'histoire et à l'ingérence dans nos processus politiques, économiques et sociaux souverains. Cette ingérence est nettement plus intense en période électorale.

Au Nicaragua, nous continuerons d'œuvrer à la paix, à la stabilité, à la bonne gouvernance et au progrès au travers de propositions inédites telles que notre modèle de partenariat, de dialogue et de consensus, qui bénéficie d'un statut constitutionnel et nous a permis de relancer l'économie et de réaliser

d'importants progrès dans la lutte contre la pauvreté. Le Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale réitère son ferme attachement à ce modèle, qui nous unit au service du bien commun et réaffirme notre attachement sans faille à la paix, la sécurité, la tranquillité et la démocratie. Dans les semaines précédant nos élections générales, notre peuple nous a prouvé son soutien par des scores de confiance élevés et sa volonté de participer aux élections du 6 novembre prochain, avec confiance et espoir.

Le Nicaragua poursuivra sa lutte en faveur d'un monde meilleur, dans lequel les êtres humains œuvreront en faveur d'un développement durable, juste, équitable, sûr et souverain et dans lequel les progrès de la science et de la technologie, reflétées dans tous les domaines de notre vie, seront accessibles et partagés par tous. Nous ne parviendrons à rendre ce monde meilleur que lorsque, avec la famille et la société, nous aurons pris un engagement indéfectible en faveur de la paix et de l'égalité entre les nations et leurs sociétés respectives.

Je terminerai en formant le vœu que la paix l'emporte.

**Le Président par intérim** : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Vice-Président de la République du Nicaragua de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Moises Omar Halleslevens Acevedo, Vice-Président de la République du Nicaragua, est escorté de la tribune.*

Allocution de M. Thongloun Sisoulith, Premier Ministre de la République démocratique populaire lao

**Le Président par intérim** : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République démocratique populaire lao.

*M. Thongloun Sisoulith, Premier Ministre de la République démocratique populaire lao, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Thongloun Sisoulith, Premier Ministre de la République démocratique populaire lao, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Sisoulith** (République démocratique populaire lao) (*parle en lao; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je tiens tout d'abord, au nom de la délégation de la République démocratique populaire lao, à adresser mes sincères félicitations à S. E. M. Peter Thomson pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Je suis convaincu que, grâce à sa vaste expérience diplomatique, il conduira avec beaucoup de succès les travaux de la présente session. Je tiens à l'assurer de notre plein appui et de notre coopération dans l'exercice de ses nobles fonctions.

J'adresse également mes vives félicitations à S. E. M. Mogens Lykketoft pour le brio avec lequel il s'est acquitté de ses fonctions de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session.

Je tiens enfin à saisir cette occasion pour rendre hommage à S. E. le Secrétaire général Ban Ki-moon pour ses efforts énergiques et inlassables dans l'accomplissement de la mission et les objectifs des Nations Unies sur de nombreux fronts au cours la dernière décennie.

La communauté internationale demeure préoccupée par l'évolution dangereuse de la situation dans de nombreuses régions du monde. Ainsi, le terrorisme et l'extrémisme continuent de menacer la paix et la sécurité aux niveaux régional et mondial; plus de 800 millions de personnes à travers le monde vivent toujours dans une extrême pauvreté; les catastrophes naturelles et les changements climatiques ont eu des effets extrêmement dommageables sur le développement économique et social dans différentes parties du monde. Par ailleurs, l'économie mondiale reste fragile et ne progresse que lentement.

Dans ce contexte, la communauté internationale a déployé ces dernières années des efforts collectifs afin de répondre à ces défis au moyen de différents mécanismes et de mesures, notamment par la mise en place de cadres de coopération tels que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba pour le financement durable, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et les Programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

À cet égard, il est impératif que nous soyons déterminés à traduire nos engagements politiques en actes concrets, tout en renforçant la confiance mutuelle, la coopération et l'assistance afin de relever ensemble les défis qui se posent à nous. Nous devons continuer de respecter les principes fondamentaux de l'ONU s'agissant du règlement des conflits régionaux et internationaux par des moyens pacifiques, tout en promouvant la coopération en faveur du développement et en mettant l'accent sur la mise en œuvre du Programme 2030. En même temps, l'ONU, qui a pour devoir d'encourager et d'aider les États Membres à appliquer ces mesures, doit améliorer ses mécanismes et ses méthodes de travail afin de pouvoir relever les défis et remplir sa tâche avec efficacité.

L'Asie du Sud-Est continue de jouir de la paix et de la stabilité, créant ainsi un climat propice non seulement au développement socioéconomique des pays de la région, mais aussi au renforcement de la coopération internationale en cette nouvelle ère de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) – de l'après 31 décembre 2015 – et de la coopération entre l'ASEAN et ses partenaires extérieurs, afin de consolider et de faire progresser la communauté de l'ASEAN, conformément à l'initiative Vision 2025, au moyen des cadres mis en place par l'ASEAN. Nous espérons que la communauté internationale, en particulier les partenaires au dialogue avec l'ASEAN et d'autres parties extérieures, continueront d'appuyer l'ASEAN et la position centrale qu'elle occupe dans l'évolution de l'architecture régionale.

La République démocratique populaire lao est fière et honorée d'assumer la présidence de l'ASEAN en 2016, première année d'existence de la communauté de l'ASEAN. Dans cet esprit, nous avons présenté le thème « Concrétiser la Vision pour une communauté de l'ASEAN plus dynamique », en vue de la réalisation

de la Vision 2025. Les sommets de l'ASEAN, et les sommets connexes qui se sont achevés au début de ce mois, ont adopté de nombreux documents importants portant sur la coopération au sein de l'ASEAN et entre l'ASEAN et ses partenaires extérieurs. Tout cela a permis de contribuer de façon significative à notre cause commune : le maintien et la promotion de la paix, de la stabilité et de la coopération dans la région et dans le monde entier, ainsi que la mise en œuvre des objectifs de développement durable. La République démocratique populaire lao saisit cette occasion pour exprimer ses sincères remerciements et sa reconnaissance à la communauté internationale, en particulier aux États membres de l'ASEAN et aux partenaires au dialogue, pour la coopération et le soutien précieux qu'elle a apportés à notre présidence de l'ASEAN cette année.

Cette année marque le début de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment des objectifs de développement durable. À cet égard, je suis reconnaissant au Président d'avoir choisi comme thème pour la présente session « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde », un thème qui correspond à notre situation actuelle. Il faut que nous approfondissions notre compréhension des objectifs de développement durable aux niveaux national, régional et international afin de les intégrer dans nos plans de développement national et de mobiliser les ressources nécessaires à une mise en œuvre efficace du Programme 2030. Nous devons également garantir un environnement pacifique et stable, ce qui constitue une aspiration commune de l'humanité et concorde avec les principes de paix, d'amitié et de coopération en faveur du développement des Nations Unies, afin de veiller à ce que nous, les peuples, vivions ensemble dans la paix et la dignité.

Au début de cette année, la République démocratique populaire lao a élu son Assemblée nationale, laquelle a désigné par la suite un nouveau Gouvernement. Ce dernier a poursuivi notre politique de développement national et pris en compte les objectifs de développement durable dans son huitième plan quinquennal de développement socioéconomique pour la période 2016-2020, sa stratégie de développement pour 2025 et la Vision 2030. La mise en œuvre des objectifs de développement durable est une obligation nationale qui non seulement contribuera à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, mais apportera aussi des avantages en matière de développement à la République démocratique populaire lao. À cette fin, le Gouvernement met

l'accent sur la réalisation des objectifs des initiatives de développement susmentionnées, parmi lesquelles figurent notamment la croissance verte et le développement durable, le maintien d'une croissance économique stable, la poursuite de la réduction de la pauvreté et la sortie de la catégorie des pays les moins avancés.

En plus des 17 objectifs de développement durable, le Gouvernement lao a adopté un dix-huitième objectif de développement durable national – protéger la vie contre les munitions non explosées. J'ai moi-même, en compagnie du Secrétaire général Ban Ki-moon, lancé officiellement cet objectif de développement durable, le 7 septembre dernier, à Vientiane. Les cibles de cet objectif visent à assurer que les activités liées aux munitions non explosées soient entreprises d'ici à 2030 et que toutes les zones connues de pollution par des munitions non explosées soient nettoyées dans les régions de haute priorité et dans tous les villages définis comme pauvres, que le nombre de victimes annuelles de munitions non explosées soit aussi faible que possible et que les besoins de tous les survivants et victimes recensés de munitions non explosées soient satisfaits.

La République démocratique populaire lao figure parmi les pays les moins avancés et sans littoral. Elle continue donc d'être confrontée à de nombreux obstacles dans la mise en valeur de son infrastructure et de ressources humaines qualifiées, ce qui exige l'appui et l'assistance constants de la communauté internationale. Je suis certain que, grâce à la détermination du Gouvernement, conjuguée à la coopération et l'assistance de la communauté internationale, nous parviendrons à atteindre ces objectifs.

Les changements climatiques et les catastrophes naturelles plus fréquentes et dévastatrices ont des effets négatifs sur le développement national et les moyens de subsistance des populations dans le monde entier.

Ces phénomènes représentent un défi majeur qu'aucun pays ne peut à lui seul relever. Consciente de l'importance de cette question, la République démocratique populaire lao a adhéré officiellement à l'Accord de Paris sur les changements climatiques. J'espère très sincèrement que l'Accord de Paris entrera en vigueur d'ici la fin de cette année et qu'il sera efficacement mis en œuvre. Pour sa part, le Gouvernement lao a soumis ses contributions arrêtées au niveau national et intégré dans son plan national de développement socioéconomique les changements

climatiques, la réduction et la gestion des risques de catastrophe naturelle.

Les enseignements du passé ont démontré que le recours à la force armée pour régler des conflits, comme cela se produit dans différentes régions du monde, ne fait qu'apporter d'immenses dommages à l'humanité, tels que des pertes en vies humaines et en biens, engendrant la pauvreté, la faim et d'autres effets négatifs. Cela conduit à une hausse de la criminalité et des attaques terroristes. Dans ce contexte, la République démocratique populaire lao appelle la communauté internationale à faire preuve de volonté politique pour régler les conflits dans différentes parties du monde par des moyens pacifiques, comme la République démocratique populaire lao n'a cessé de le préconiser.

La République démocratique populaire lao espère encore que les parties concernées régleront la question de Palestine par des moyens pacifiques, en vue de créer deux États indépendants, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix.

La République démocratique populaire lao se félicite du rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis d'Amérique et la République de Cuba, et exprime son ferme espoir que ces relations se renforceront, menant ainsi à la levée prochaine de l'embargo imposé à la République de Cuba.

Pour terminer, j'aimerais souligner que l'ONU doit être renforcée, notamment sur le plan de son efficacité dans le règlement des questions mondiales importantes. Tous les États Membres de l'ONU doivent apporter leur plein appui et leur coopération et honorer leurs obligations internationales afin de relever ces immenses défis mondiaux, et en particulier de mettre en œuvre les objectifs de développement durable en temps utile et de façon efficace. La République démocratique populaire lao réitère son ferme attachement et sa détermination à continuer de travailler en étroite coopération avec la communauté internationale, afin de bâtir un monde plus sûr, pacifique, juste et prospère.

**Le Président par intérim** : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République démocratique populaire lao de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Thongloun Sisoulith, Premier Ministre de la République démocratique populaire lao, est escorté de la tribune.*



**Allocution de M. Andrew Holness, Premier Ministre et Ministre de la défense, de la croissance économique et de la création d'emplois de la Jamaïque.**

**Le Président par intérim** : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre de la défense, de la croissance économique et de la création d'emplois de la Jamaïque.

*M. Andrew Holness, Premier Ministre et Ministre de la défense, de la croissance économique et de la création d'emplois de la Jamaïque, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Andrew Holness, Premier Ministre et Ministre de la défense, de la croissance économique et de la création d'emplois de la Jamaïque, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Holness** (Jamaïque) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur que de prendre la parole devant d'autres dirigeants à l'occasion de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, qui nous fournit l'occasion d'apporter une réponse mondiale efficace aux défis pour lesquels a été élaboré le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

J'adresse mes félicitations à M. Peter Thomson pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à la présente session, et je suis particulièrement heureux que le représentant d'un petit État insulaire en développement préside l'Assemblée. Je suis certain que, sous votre direction éclairée, nos délibérations pendant la présente session se traduiront par des engagements et des mesures significatifs.

Je tiens à remercier le Secrétaire général pour sa contribution aux travaux de l'ONU au cours des 10 dernières années. Il convient de le féliciter pour les efforts inlassables qu'il a déployés à la tête de l'Organisation, lui permettant d'être à l'avant-garde du dialogue international, de la recherche du consensus et de la coopération.

En adoptant, en septembre de l'année dernière, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la communauté mondiale s'est engagée à assurer le bien-être de tous les peuples. Cependant, la Jamaïque est bien consciente que pour mettre en œuvre ce programme, les efforts nationaux devront reposer sur des partenariats mondiaux. Nous savons en effet que la responsabilité de la transformation de notre monde

nous incombe à tous – à chaque nation, chaque individu. Sous ma direction, et malgré les défis, la Jamaïque s'est pleinement engagée à jeter les bases d'une croissance économique accélérée et durable.

À l'instar de nombreux autres pays, nous avons rencontré de nombreux obstacles sur notre chemin vers le développement durable – des années de faible croissance, une dette nationale abyssale et un niveau élevé de chômage – qui ont été aggravés par notre vulnérabilité face aux aléas naturels et à d'autres chocs exogènes. Conformément aux priorités établies dans la Vision 2030 de la Jamaïque et aux objectifs de développement durable, mon Gouvernement a mis en place une stratégie visant à favoriser la croissance économique, la création d'emplois, la sécurité et à atténuer la pauvreté. Tels sont nos principaux objectifs pour les quatre prochaines années. Nous avons forgé des partenariats solides avec le secteur privé et entrepris des réformes structurelles pour créer un climat propice aux entreprises, afin que la Jamaïque soit une destination plus attractive pour l'investissement local et étranger. Nous nous sommes également résolument engagés à faire en sorte que l'activité économique se fasse d'une façon qui protège et préserve notre environnement naturel, tout en mettant en valeur notre plus grande richesse : le peuple jamaïcain. Nous allons continuer également à mettre en place un réseau de protection sociale, qui est indispensable pour préserver le bien-être des personnes les plus vulnérables de notre société.

Alors que nous sommes engagés sur la voie de l'autonomie, j'aimerais appeler l'attention de l'Assemblée générale sur une question qui requiert une coopération internationale. Les pays à revenu intermédiaire très endettés comme la Jamaïque sont en attente d'une transition économique en vue d'atteindre des niveaux de santé et d'éducation relativement élevés. Cependant, dans un climat de croissance économique historiquement bas, ce potentiel est gravement menacé par le choix que nous devons faire entre le remboursement de la dette et une augmentation considérable des dépenses.

La Jamaïque n'a pas le choix. La Jamaïque doit rembourser ses dettes, et elle s'y emploie. Mais ceci a pour conséquence que le Gouvernement jamaïcain n'a plus les ressources nécessaires pour faire des investissements publics et stimuler ainsi la croissance économique. En outre, les dépenses consacrées à des questions aussi essentielles que la sécurité, dont l'absence a des effets négatifs sur la croissance, sont compromises.

Dans ces conditions, les pays en développement devraient être en mesure d'utiliser l'aide au développement pour des investissements dans des infrastructures génératrices de croissance et anticycliques, ce qui renforcerait les capacités de remboursement de la dette. Pourtant, des classifications arbitraires, établies sur la base du produit intérieur brut (PIB) par habitant, empêchent les pays à revenu intermédiaire très endettés d'avoir accès à ce type de ressources. Le problème est que si le PIB par habitant donne une indication du revenu moyen d'un pays, il ne fait état ni des réserves de richesse d'un pays ni des vulnérabilités propres à certains pays.

Par ailleurs, certains pays à revenu intermédiaire très endettés comme la Jamaïque ont entrepris des réformes structurelles et fiscales profondes pour améliorer la gestion budgétaire et rendre la dette plus supportable, en veillant à ne jamais revenir à des niveaux excessivement élevés d'endettement. Or, en l'absence d'un excédent de capacité non utilisé dans nos économies, ces réformes ne permettent pas un redémarrage immédiat de la croissance. En revanche, les nouveaux investissements doivent s'effectuer avec une rapidité et une instantanéité qu'il est difficile d'atteindre sans le plein engagement des institutions internationales de développement. Les pays à revenu intermédiaire très endettés se trouvent ainsi pris au piège, une situation dans laquelle des pays sur le point d'effectuer une transition se retrouvent paralysés et risquent un retour en arrière.

Le postulat selon lequel le statut de pays à revenu intermédiaire ne rend plus nécessaire l'accès permanent à l'aide publique au développement et à des conditions privilégiées n'est pas étayé par des preuves concrètes. Ce piège potentiel pour les pays à revenu intermédiaire très endettés représente une menace pour les gains durement acquis en matière de développement, et des pays comme le nôtre connaissent depuis un certain temps ce problème. Pourtant, la perspective d'un piège pour les pays à revenu intermédiaire très endettés n'a pas encore provoqué un changement dans la mentalité de ceux qui président le processus décisionnel qui influence directement notre évolution globale, économique et financière. Je souligne à nouveau la nécessité d'un examen de cette classification générale des pays, fondée uniquement sur le PIB par habitant, car cette classification, effectuée de manière isolée, ne permet pas de dresser un tableau complet et précis d'autres types de vulnérabilités et de niveaux d'endettement. D'autres moyens de mesurer le développement devraient être pris en compte.

Il y a quelques années, la communauté internationale a noblement répondu au problème de l'insoutenabilité de la dette dans les pays pauvres par le biais de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, guidée par le principe selon lequel aucun pays pauvre ne doit être confronté au fardeau d'une dette qu'il ne peut pas assumer. Nous avons soutenu cette initiative à cette époque, et nous continuons de le faire aujourd'hui, sur la base d'un principe analogue, en faveur des pays à revenu intermédiaire très endettés.

Le temps est cependant venu pour la communauté internationale de convenir d'une initiative en faveur des pays à revenu intermédiaire très endettés, reposant sur le principe selon lequel les pays très endettés qui ont des vulnérabilités structurelles non diversifiées, telles qu'une petite taille ou une vulnérabilité aux changements climatiques, et qui s'acquittent de façon responsable et fidèle de leur dette, doivent bénéficier d'un aide sous forme d'investissements, d'un environnement commercial favorable, de transfert de technologie, d'une coopération en matière de sécurité et d'énergie.

Pour satisfaire aux critères d'inclusion dans l'initiative en faveur des pays à revenu intermédiaire très endettés, un pays, en plus d'être un pays à revenu intermédiaire très endetté, doit présenter des vulnérabilités structurelles non diversifiées et des preuves avérées de sa participation à des programmes de réforme économique, fiscale et sociale soutenus par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. La dimension collective du problème est telle qu'une initiative en faveur des pays à revenu intermédiaire très endettés ne nuirait pas au système international. De plus, l'aide apportée à ces pays dans leur transition aurait pour conséquence de permettre à un nombre plus important de pays de contribuer davantage au système international dans un avenir proche.

La Jamaïque poursuit ses réformes en vue de renforcer l'efficacité du secteur public, d'améliorer les services à la clientèle, de réaliser des économies d'échelle, de réduire les doubles emplois et d'adapter le secteur public afin de favoriser la croissance économique et le développement. Tout en mettant en œuvre des réformes destinées à améliorer la viabilité budgétaire et la croissance, nous examinons des moyens novateurs de faire coïncider nos besoins financiers avec les objectifs de développement durable.

La Jamaïque travaillera avec ses partenaires à la mise en place d'échanges dette/lutte contre les changements climatiques. Cette démarche présente

l'avantage de fournir une aide bilatérale et multilatérale pour la mise en œuvre d'initiatives visant l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation. Grâce à un tel mécanisme, il est possible de procéder à des allègements fiscaux tout en consacrant les engagements de financement de la lutte contre les changements climatiques aux initiatives d'adaptation et d'atténuation. En tant que pays vulnérable au climat, la Jamaïque jouera le rôle qui est le sien en comblant le retard dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre les changements climatiques, tout en réglant son problème de surendettement. Il s'agit là d'une démarche novatrice.

La paix et la sécurité constituent un objectif de développement durable. On en parle souvent dans le contexte de la paix entre les États. Cependant, la paix au sein des États est tout aussi importante. La Jamaïque, comme la plupart des pays des Caraïbes et d'Amérique centrale, est confrontée au fléau de la criminalité. Ce phénomène qui a eu des effets destructeurs sur les familles – en particulier les familles pauvres – a dissuadé l'investissement et découragé les entrepreneurs. Dans des secteurs de la Jamaïque, le crime menace la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Notre Gouvernement a fait de la lutte contre la criminalité une priorité. Le Gouvernement jamaïcain fera ce qui lui incombe, mais le problème auquel nous faisons face dans notre région exige une coopération renforcée en matière de sécurité.

La communauté internationale doit aussi procéder avec une plus grande célérité à l'élimination du commerce illicite des armes légères et de petit calibre. La Jamaïque est parfaitement consciente des destructions que peut causer l'accès facile aux armes légères et de petit calibre, notamment lorsqu'elles sont en la possession de réseaux perfectionnés de groupes criminels organisés. Notre situation géographique stratégique, extrêmement favorable au commerce et à sa logistique, sert aussi de point de passage potentiel pour des activités illicites.

Conscients de cette réalité, nous avons participé à divers arrangements bilatéraux, régionaux et multilatéraux visant à restreindre les sources, moyens et capacités qui ont encouragé ces relations dangereuses, rendues encore plus destructrices par leurs liens avec le commerce des stupéfiants. La Jamaïque a été un ardent défenseur du Traité sur le commerce des armes, et nous œuvrons à sa mise en œuvre pleine et entière. Nous appelons les pays exportateurs d'armes au respect de leurs obligations juridiquement contraignantes en

vertu du Traité. La Jamaïque a eu l'honneur de présider récemment la sixième Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

Nous devons trouver une réponse efficace à la crise provoquée par le retrait des services de banque correspondante de certaines institutions financières des Caraïbes.

La réduction des risques menace nos économies. Elle tend à entraver notre participation au système financier mondial et au commerce international, créant du même coup d'importants obstacles aux efforts que nous déployons pour encourager l'investissement. Nous respectons les normes financières réglementaires et travaillons dans le cadre d'un système financier et commercial multilatéral, fondé sur des règles. Le commerce représentant 70 % de l'économie jamaïcaine, les mesures de réduction des risques menacent notre intégration et notre viabilité économique. C'est pourquoi nous encourageons nos partenaires internationaux à adopter une démarche qui établisse des principes garantissant des stratégies de développement inclusives fondées sur la capacité d'un pays à participer à un commerce international vibrant et dynamique.

En ce qui concerne le commerce mondial, la Jamaïque estime que la poursuite de l'embargo économique imposé à notre pays frère des Caraïbes, Cuba, n'est pas au diapason des mesures récentes visant le rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis. Nous appelons donc à la levée de cet embargo dans les meilleurs délais.

On mesure une société civilisée à la manière dont elle traite ses membres les plus vulnérables. Nous devons examiner en priorité la question de la prévention de la violence envers ces personnes, en particulier les femmes et les enfants. Nous devons donner aux femmes les moyens d'exploiter pleinement leur potentiel. La Jamaïque a toujours été un ardent défenseur des droits des femmes et continuera à plaider en faveur de la mise en œuvre complète de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Nous ne pouvons pas non plus laisser de côté nos enfants. Afin qu'ils puissent exploiter pleinement leur potentiel, ils doivent pouvoir vivre à l'abri de la peur et de la violence. Telle est la raison de notre appui au Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants.

La communauté internationale doit renforcer la coopération pour répondre à la multiplication et à l'aggravation des crises sanitaires qui secouent notre monde. À l'instar de nombreux autres pays, la Jamaïque continue de lutter pour la prévention et la maîtrise des facteurs de risque communs liés à la prévalence des maladies non transmissibles et des nouvelles maladies émergentes. L'apparition et la résurgence d'épidémies liées à la circulation transnationale d'agents microbiens tels qu'Ebola, Zika et le chikungunya constituent un lourd défi pour nos budgets nationaux. Le sommet de haut niveau qui vient de s'achever sur la résistance aux agents microbiens et au VIH/sida a mis en lumière un autre problème concernant la situation sanitaire mondiale que nous devons résoudre si nous voulons garantir à nos citoyens une vie pleine et productive.

Un autre sujet qui exige une coopération constante aux niveaux mondial, régional et national est notre réponse aux changements climatiques et à la fréquence croissante de catastrophes naturelles, notamment d'épisodes climatiques extrêmes. Ces phénomènes, de plus en plus souvent liés à l'activité humaine, constituent un véritable danger pour de nombreuses sociétés, notamment pour les petits États insulaires en développement. L'expérience récente nous a montré qu'aucun pays, aucun groupe de pays n'est à l'abri de tels phénomènes. L'Accord de Paris sur les changements climatiques, au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe nous offrent un plan d'action destiné à veiller à ce que nos initiatives en matière de développement ne compromettent pas la capacité des générations futures de jouir d'un monde dans lequel leurs besoins pourront être correctement satisfaits. Je puis assurer l'Assemblée que la Jamaïque reste attachée à la mise en œuvre de ces accords et qu'elle continuera à œuvrer à la mise en œuvre effective des engagements qu'ils renferment.

En tant que pays hôte de l'Autorité internationale des fonds marins, nous accordons une grande importance aux questions liées au droit de la mer. La Jamaïque est favorable à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale, et participe activement aux négociations portant sur cet instrument.

La Jamaïque attache beaucoup d'importance au lien de longue date et fructueux qui l'unit à avec

l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes résolument attachés au multilatéralisme et au renforcement permanent de l'Organisation. Nous sommes au seuil d'un monde riche en possibilités, un monde dans lequel chacun peut avoir la possibilité d'exploiter pleinement son potentiel et dans lequel chaque État nation peut contribuer davantage au bien-être de ses citoyens. Nous ne devons pas seulement nous montrer à la hauteur de cette attente, nous devons la dépasser. En cette soixante et onzième session de l'Assemblée, renouvelons notre attachement aux idéaux de l'Organisation et de sa Charte, et prenons l'engagement de mettre en œuvre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Conjuguons nos efforts, dans l'esprit de l'engagement national de la Jamaïque, pour faire progresser le bien-être de l'humanité tout entière.

**Le Président par intérim** : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier ministre et Ministre de la défense, de la croissance économique et de la création d'emplois de la Jamaïque de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Andrew Holness, Premier Ministre et Ministre de la défense, de la croissance économique et de la création d'emplois de la Jamaïque, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Manasseh Sogavare, Premier Ministre des Îles Salomon.**

**Le Président par intérim** : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre des Îles Salomon.

*M. Manasseh Sogavare, Premier Ministre des Îles Salomon, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Manasseh Sogavare, Premier Ministre des Îles Salomon, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Sogavare (Îles Salomon) (parle en anglais)** : En cette soixante et onzième session, c'est un honneur pour moi que de voir un membre des îles du Pacifique assumer, pour la première fois, la présidence de l'Assemblée générale. M. Peter Thomson apporte à cette fonction l'expérience, la personnalité et l'autorité que nous lui connaissons tous ici. Les Îles Salomon tiennent à l'assurer de leur appui et de leur coopération tout au long de son mandat, et se tiennent prêtes à travailler

avec lui sur notre programme commun en qualité de Vice-Président.

Nous remercions son prédécesseur, M. Mogens Lykketoft, dont le mandat a coïncidé avec l'adoption de trois cadres de développement -le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Le Président Lykketoft a œuvré sans relâche au renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale. Il a mis en place un processus ouvert, inclusif et transparent pour la désignation du Secrétaire général, et notre nouveau Secrétaire général devrait prendre ses fonctions en janvier 2017. Pour la première fois en 70 ans, je crois, l'Assemblée s'est entretenue avec chacun des candidats à ce poste. Nous leur adressons nos meilleurs vœux de succès et invitons le prochain Secrétaire général à se rendre dans les Îles Hapi.

Le mandat de M. Ban Ki-moon en tant que Secrétaire général s'achève à la fin de cette année. Comme d'autres, nous saluons la manière exemplaire dont il a dirigé l'Organisation. Durant toutes ces années, il a travaillé au service de tous et a toujours été la voix de la raison, en particulier sur la question des changements climatiques. Il reste le premier et seul Secrétaire général à s'être rendu aux Îles Salomon depuis que nous avons rejoint l'Organisation il y a 38 ans. C'est également pendant son mandat que la présence de l'ONU aux Îles Salomon a été renforcée. Nous ne doutons pas que son successeur continuera d'améliorer la présence de l'ONU pour en faire un bureau de pays à part entière. Nous restons déterminés à travailler avec le Secrétaire général durant les quatre derniers mois de son mandat et le remercions pour les services exceptionnels qu'il a rendus aux Îles Salomon et à l'humanité.

L'année écoulée a été marquée par l'adoption de plusieurs accords et de plusieurs cadres; cette année il faut rendre opérationnels ces accords et mettre en œuvre ces cadres. À cet égard, les Îles Salomon se félicitent du thème choisi pour la session, « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde ». Nous saluons le Président de l'Assemblée pour avoir mis sur pied une équipe consacrée à la mise en œuvre des objectifs de développement durable au sein de son bureau et nous attendons avec intérêt de travailler avec lui à la mobilisation des moyens de mise en œuvre afin de réaliser pleinement et effectivement les objectifs de développement durable. Je suis fier de dire que les Îles

Salomon ont commencé à traduire sur le plan national les objectifs de développement durable en les intégrant dans notre stratégie nationale de développement pour la période 2016 à 2035, qui contient une feuille de route claire, cohérente et harmonisée à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour appliquer nos politiques et programmes nationaux.

La réunion de haut niveau organisée cette semaine sur la question des déplacements massifs de réfugiés et de migrants a également été l'occasion d'examiner sérieusement la question des populations déplacées par les changements climatiques et des migrants environnementaux. La communauté internationale doit faire plus en mettant en place un mécanisme mondial pour aider les petits États insulaires en développement à gérer les populations déplacées par les changements climatiques. Les traités en vigueur ne sont pas adaptés pour faire face au problème des personnes déplacées par les changements climatiques. Nous appelons à l'élaboration d'un cadre juridique conçu pour aborder et protéger les droits des personnes contraintes de migrer en raison des changements climatiques et compenser les populations touchées par les changements climatiques pour les pertes subies eu égard à leurs moyens de subsistance.

Les Îles Salomon président actuellement le Forum pour le développement des îles du Pacifique (FDIP), qui est une initiative audacieuse pour s'attaquer aux problèmes liés au développement durable au moyen d'une approche structurée et ouverte, sous la direction tripartite des gouvernements, du secteur privé et de la société civile. Le FDIP fournit aux pays insulaires du Pacifique un lien continu avec les processus des forums politiques de haut niveau envisagés dans le document « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288).

Les Îles Salomon accueillent positivement l'Accord de Paris sur les changements climatiques, et je tiens à féliciter la présidence française de la Conférence de Paris de 2015 sur le climat de son rôle phare pour aider à restaurer la confiance dans le système multilatéral. Nous disposons désormais de l'Accord de Paris, qui comprend une série d'obligations juridiquement contraignantes concernant la mise en œuvre de la Convention-cadre sur les changements climatiques adoptée en 1992. Il me plaît d'annoncer que les Îles Salomon ont ratifié l'Accord et déposé leur instrument de ratification il y a deux jours. Il nous incombe à tous de le consolider et de faire en sorte qu'il soit efficace.

Toutefois, nos inquiétudes subsistent quant au fait que les ambitions de l'Accord de Paris restent bien trop faibles pour limiter le réchauffement nettement en dessous de 1,5 ° C par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle. Nous implorons les pays développés de relever les ambitions annoncées dans leurs contributions prévues déterminées au niveau national afin de sauvegarder l'intégrité de l'Accord de Paris. Nous espérons qu'à Marrakech nous serons en mesure de faire davantage pour asseoir l'Accord de Paris sur des fondations plus solides grâce à des mesures concrètes pour arrêter des objectifs plus ambitieux d'ici à 2020. Par conséquent, nous invitons instamment les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto le plus tôt possible.

Je me félicite également de la décision prise en décembre par les parties au Protocole de Montréal de diminuer progressivement la production et la consommation des hydrofluorocarbones visés par le Traité. Nous espérons que les gros émetteurs et les pays industriels vont comprendre à quel point il est urgent d'empêcher que les changements climatiques ne deviennent incontrôlables et ratifier l'Accord de Paris afin de permettre son entrée en vigueur dès que possible.

Cette année, les scientifiques ont signalé que cinq de nos îles ont été englouties par la mer du fait de l'élévation du niveau des océans provoquée par l'activité humaine, tandis que six autres subissent une grave érosion. L'accélération de l'élévation du niveau de la mer et l'acidification des océans demeurent de graves problèmes pour nous. Tout retard dans l'action pour s'attaquer aux changements climatiques a un coût, et le manque d'engagement de certains met nécessairement en péril notre survie, à nous, les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés.

Les Îles Salomon saluent et appuient l'initiative de la présidence marocaine de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques d'organiser un dialogue pour faciliter la mobilisation des moyens de mise en œuvre qui permettront de rendre l'Accord de Paris opérationnel. Nous nous félicitons également de la décision du Fonds vert pour le climat de décaisser 2,5 milliards de dollars d'ici à décembre 2016. Les Îles Salomon sont actuellement en train d'obtenir un financement de la part du Fonds pour l'un de nos quatre projets de centrale hydroélectrique. Nous demeurons très reconnaissants à nos partenaires, notamment le Japon, les Émirats arabes unis, l'Italie et la République

de Chine, de l'aide qu'ils continuent de nous apporter dans le domaine des énergies renouvelables.

J'ai le plaisir d'annoncer que les Îles Salomon viennent juste de mettre cinq agents de police à la disposition des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous avons l'intention d'accroître nos efforts pour nous acquitter de nos responsabilités mondiales et d'envoyer davantage d'effectifs dans d'autres missions dans un proche avenir. Sur le front régional, les Îles Salomon tiennent à remercier les 15 membres du Forum des îles du Pacifique, notamment l'Australie et la Nouvelle-Zélande, pour leur partenariat solide et leur engagement à nos côtés ces 13 dernières années. La Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon (RAMSI) s'achève progressivement et se retirera en juin 2017. Les Îles Salomon dialoguent actuellement avec plusieurs partenaires, y compris l'Australie et la Nouvelle-Zélande, pour préparer l'après-RAMSI.

Les Îles Salomon demeurent attachées à l'objectif 16 des objectifs de développement durable. Nous avons déployé des efforts en faveur de la réconciliation nationale et tenons à remercier l'ONU de nous avoir fait bénéficier du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous procédons actuellement à des réformes législatives et agraires, qui comprennent notamment des investissements économiques en faveur de l'édification de la nation. Nous sommes déterminés à unifier notre population très diverse sur le plan culturel.

Sur la question des océans, je suis heureux d'informer l'Assemblée que les Îles Salomon sont en train de mettre au point un cadre national de gouvernance sur les océans qui va rationaliser et améliorer la coordination et la mise en œuvre de toutes les lois relatives aux océans. Les Îles Salomon sont l'un des pays ayant la plus grande biodiversité marine au monde et sont membres de l'Initiative du Triangle du Corail concernant les récifs coralliens, les pêches et la sécurité alimentaire. Cette initiative nous permet d'avoir, sous la direction du Gouvernement, une stratégie coordonnée en matière de gestion des ressources marines et côtières et d'appliquer une politique de gestion des ressources naturelles axée sur l'être humain. Nous sommes conscients que le monde accorde de plus en plus d'attention aux océans et nous nous félicitons de la décision de l'Assemblée d'organiser une conférence des Nations Unies sur les océans et les mers l'an prochain. Les Îles Salomon sont par ailleurs favorables à l'élaboration d'un nouvel accord pour gérer la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

Il n'existe pas d'entité centrale sur les océans au sein du système multilatéral, et je plaide pour la création d'une autorité mondiale des océans.

Cette autorité coordonnerait tous les traités, entités et programmes relatifs aux océans, et permettrait ainsi de passer d'une approche sectorielle à la mise en place d'un seul cadre intégré et global.

Les pêches contribuent grandement aux économies du Pacifique. Le thon a permis d'intégrer les économies du Pacifique dans les marchés mondiaux. Cette année, les petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique ont célébré la Journée du thon, ici à l'ONU. J'espère que cela deviendra un événement annuel et nous allons envisager la possibilité de présenter un projet de résolution à l'Assemblée générale pour proclamer le 2 mai Journée mondiale du thon.

Les Îles Salomon sont parti à l'Accord de Nauru concernant la coopération dans la gestion des pêches d'intérêt commun. Nous croyons en une approche de la gestion des pêches fondée sur les droits, qui garantisse aux propriétaires des ressources leur juste part des profits. Le système de contingentement des jours de pêche est précisément un mécanisme fondé sur les droits et il a permis d'accroître considérablement les retombées économiques que nous tirons de notre thon.

Il me plaît d'indiquer qu'une des quatre demandes relatives au plateau continental que les Îles Salomon ont déposées auprès de la Commission des limites du plateau continental n'attend plus désormais que la décision de la Commission. La demande que les Îles Salomon ont présentée conjointement avec les États fédérés de Micronésie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée concernant le plateau d'Ontong Java a été examinée en août par une sous-commission. Les Îles Salomon tiennent à saluer les efforts de notre délégation conjointe et à remercier la Division des affaires maritimes et du droit de la mer de l'aide qu'elle nous a fournie par l'intermédiaire de son fonds d'affectation. Nous encourageons tous ceux qui en ont les moyens à contribuer à ce fonds. Je remercie également le Secrétariat du Commonwealth de l'appui technique qu'il a apporté à la délégation conjointe, et nous espérons que nos autres demandes pourront bénéficier du même appui.

Les Îles Salomon reconnaissent le droit fondamental de la République de Chine à Taiwan et de ses 23 millions d'habitants de participer véritablement aux institutions spécialisées des Nations Unies. Les Îles Salomon estiment qu'il est regrettable que Taiwan

ne participe que de manière restreinte et limitée au système de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), en particulier à une époque où la propagation des maladies infectieuses nuit à nos enfants et où nous avons besoin de l'aide de tous. Nous demandons que Taiwan puisse avoir pleinement et librement accès à toutes les réunions de l'OMS. De même, Taiwan reste injustement tenue à l'écart des processus de prise de décisions de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), alors qu'elle gère plus d'un million de vols, transportant 58 millions de passagers, dans le cadre de la région d'information de vol de Taipei. Nous demandons par conséquent que Taiwan puisse aussi participer de manière sûre et prévisible aux réunions de l'OACI. Il y a toujours eu deux systèmes politiques de chaque côté du détroit de Taiwan et le fait est que le monde coopère avec l'un et ignore l'autre. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 nécessite la participation de tous. Faisons passer l'intérêt de l'humanité en premier et travaillons tous ensemble, Taiwan y compris.

L'année 2016 marque la deuxième année de la présidence des Îles Salomon du Groupe du fer de lance mélanésien. Le Groupe a mis en place un centre sous-régional de coordination de l'aide humanitaire afin de pouvoir intervenir en cas de catastrophe dans notre sous-région. La fréquence croissante des cyclones tropicaux de grande puissance requiert des interventions internationales et régionales rapides afin de compléter l'action nationale en matière de gestion des catastrophes. Le Groupe du fer de lance mélanésien a récemment parachevé ses négociations sur un nouvel accord commercial. Une fois signé par les cinq États membres du Groupe, cet accord renforcera et resserrera leur intégration économique. Le Groupe continue de suivre la question de la Nouvelle-Calédonie, qui est inscrite à l'ordre du jour de l'ONU. Nous adressons tous nos vœux à la population de la Nouvelle-Calédonie alors qu'elle s'apprête à décider de son avenir politique en 2018.

Les Îles Salomon réaffirment leur appui au droit inaliénable de la population du territoire de la Polynésie française à l'autodétermination, conformément aux résolutions que l'Assemblée générale adopte chaque année depuis 2013 (résolution 67/265) sur cette question. Les Îles Salomon continuent d'exhorter la Puissance administrante à travailler et coopérer avec le Comité spécial de la décolonisation sur la question de la Polynésie française, et nous espérons que le Comité pourra se rendre prochainement dans ce territoire.

Les Îles Salomon sont extrêmement préoccupées par les violations des droits de l'homme dont sont victimes les Mélanésiens en Papouasie occidentale. Les violations des droits de l'homme en Papouasie occidentale et le désir de la Papouasie occidentale d'exercer son droit à l'autodétermination sont les deux faces d'une même médaille. Les nombreux rapports sur les violations des droits de l'homme en Papouasie occidentale viennent corroborer les pratiques de l'Indonésie consistant à commettre des violations directes des droits de l'homme pour tenter d'étouffer toute forme d'opposition.

Le principe de souveraineté est absolument fondamental dans toute institution dont la mission essentielle est le respect de la souveraineté. Mais, lorsque la souveraineté est justifiée sur la base de décisions elles-mêmes contestables, alors il y a de quoi contester la licéité de l'argument de souveraineté tel que mis en avant dans l'Accord de New York du 15 août 1962 et l'Acte de libre option. Les Îles Salomon se joignent aux États Membres et aux organisations de la société civile qui s'inquiètent des violations des droits de l'homme dans les régions indonésiennes de Papouasie et de Papouasie occidentale. En tant que Président du Groupe du fer de lance mélanésien, groupe dont l'Indonésie est un membre associé et le Mouvement uni de libération de la Papouasie occidentale un observateur, les Îles Salomon considèrent qu'il est nécessaire d'avoir un dialogue constructif avec l'Indonésie et espèrent coopérer avec elle pour régler la question des violations des droits de l'homme en Papouasie occidentale.

Les Îles Salomon se félicitent du rétablissement des relations entre Cuba et les États-Unis d'Amérique. Nous continuons d'inviter nos frères et partenaires des États-Unis à œuvrer à la levée complète de l'embargo. Sur le plan de la coopération Sud-Sud, je voudrais remercier officiellement Cuba pour les bourses médicales qu'elle offre à nos étudiants et c'est avec plaisir que je constate que les diplômés sont de plus en plus nombreux à revenir au pays pour servir la population.

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing demeurent notre boussole et notre source d'inspiration en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Les Îles Salomon restent attachées à la mise en œuvre intégrale, effective et accélérée du Programme d'action car elle devrait permettre d'atteindre les objectifs et cibles fixés en matière d'égalité des sexes au titre des objectifs de développement durable. En avril de cette année, mon gouvernement s'est félicité de

l'entrée en vigueur du *Family Protection Act* (Loi sur la protection de la famille). La poursuite du programme de réforme juridique de mon gouvernement va se traduire par l'adoption de textes qui viendront compléter cette loi.

La réforme du Conseil de sécurité demeure inaccessible. Nous exhortons l'Assemblée à faire fond sur le travail accompli pendant la précédente session afin de rendre le Conseil plus comptable, plus représentatif et plus transparent. Les Îles Salomon et les autres PEID ont toujours pour objectif d'obtenir un siège spécifique dans la catégorie des membres non permanents du Conseil.

En conclusion, nous avons entamé notre marche vers la mise en œuvre les objectifs de développement durable. L'Assemblée sera jugée à l'aune de notre capacité à libérer les moyens, les outils et les ressources nécessaires pour transformer la vie de nos peuples et leur assurer un avenir durable. Ne les décevons pas!

**Le Président par intérim** : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre des Îles Salomon de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Manasseh Sogavare, Premier Ministre des Îles Salomon, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre du Royaume du Lesotho**

**Le Président par intérim** : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Royaume du Lesotho.

*M. Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre du Royaume du Lesotho, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre du Royaume du Lesotho, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Mosisili (Lesotho) (parle en anglais)** : Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour féliciter le Président de son élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Sa carrière distinguée, son expérience et son impeccable pedigree sont pour nous le gage d'une session réussie. Je me hâte d'assurer le Président de tout l'appui et la coopération de ma délégation durant son mandat. Je tiens également à féliciter son prédécesseur, M. Mogens



Lykketoft, de la façon remarquable dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale à sa dernière session.

Des éloges analogues sont dus au Secrétaire général Ban Ki-moon, sous la direction duquel l'Organisation continue de s'acquitter de son mandat avec honneur et un zèle louable. Nous pouvons nous rappeler que, sous sa conduite, l'ONU a dû relever plusieurs défis, dont la plupart ont été gérés avec grand succès. Alors que nous nous apprêtons à lui dire au revoir, c'est avec fierté que nous le faisons, car il s'est acquitté de ses responsabilités honorablement et dignement. Il laissera une empreinte indélébile, et son successeur suivra sur sa trace, en continuant le bon travail accompli.

La soixante et onzième session de l'Assemblée générale s'ouvre à un moment où l'ONU a fait, à l'échelle de l'Organisation, de notables avancées en traitant nombre des grandes problématiques auxquelles doit faire face la communauté internationale. C'est à mettre au crédit de l'ONU que, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, aucun conflit ne s'est produit au niveau mondial, à l'exception de heurts localisés à différents endroits du globe. La communauté internationale a joui de la plus longue période de paix et de développement durable de l'histoire moderne.

Les conflits réfractaires du Moyen-Orient et de l'Afrique, et les tensions sur la péninsule coréenne et dans d'autres parties de l'Asie, ainsi que le plus grand problème de réfugiés que le monde ait connu depuis la Deuxième Guerre mondiale sont certains des défis que doivent relever l'ONU et le monde aujourd'hui. Le visage hideux du terrorisme continue de réapparaître, en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie, et l'État islamique d'Iraq et du Levant et d'autres entités terroristes provoquent aveuglément des dégâts matériels immenses ainsi que des pertes humaines inutiles. La sécurité mondiale est indivisible. Les menaces de conflit, de terrorisme et de famine dans une région du monde auront toujours des répercussions délétères partout ailleurs, comme l'illustre éloquemment l'afflux de réfugiés d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie en Europe occidentale.

L'adoption l'an dernier des objectifs de développement durable et l'Accord de Paris sur les changements climatiques adopté à la récente Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sont des jalons notables qui ont permis de cimenter le rôle d'enceinte unique

de l'ONU, dans laquelle la diplomatie collective peut porter ses fruits.

Le sujet choisi pour la session en cours, « Les objectifs de développement durable, force universelle de transformation du monde », est des plus pertinents et adaptés en cette période où l'humanité côtoie le précipice en raison de la faim, de la pauvreté, de la maladie et des conséquences néfastes des changements climatiques. Il souligne le souhait collectif des Nations Unies d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions. Le message dominant du Programme 2030, on se le rappellera, est de ne faire aucun laissé pour compte.

Les problématiques spécifiques, sans équivalent, rencontrées par les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que ceux qui sortent d'un conflit, doivent être au premier plan de nos préoccupations lorsque nous examinons les stratégies et les mesures à prendre pour que les objectifs de développement durable portent leurs fruits. Nous pensons que l'association de toutes les parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes, aux mesures prises dans le cadre des programmes et en fonction de résultats particuliers permettra d'engendrer des changements fondamentaux dans les moyens de subsistance et le bien-être de nos sociétés. Au Lesotho, les femmes constituent une majorité notable de la population et la clef de voûte de nos communautés rurales. Leur potentiel, en termes de ressources humaines, ne doit pas être sous-estimé. C'est la raison pour laquelle nous avons promulgué des lois qui leur permettent d'accéder à la terre, au crédit et aux ressources nécessaires à leur engagement sans entrave dans l'activité locale.

Les jeunes sont toujours ceux qui pâtissent en cas de ralentissement économique, à chaque fois qu'il s'en produit un. Ils sont pourtant dotés de l'intellect, de l'énergie et de l'exubérance de la jeunesse, qui peuvent être mis à profit au service du développement à long terme. Dans le cadre des objectifs de développement durable, nous avons entrepris de doter les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises (PME) des capacités de nature à leur permettre d'acquérir les compétences grâce auxquelles elles pourront créer des emplois et tirer parti des marchés internationaux qui sont déjà à leur disposition. Nous accordons une attention particulière aux PME, qui font partie intégrante de l'industrie et constituent les employeurs potentiels d'une main d'œuvre non qualifiée

ou semi-qualifiée. Elles sont également le moyen par lequel les jeunes entrepreneurs font leur entrée dans le secteur manufacturier et le secteur des services. Dans le cadre de l'accord de coalition conclu au Lesotho, nous nous sommes engagés à appuyer les microentreprises et les PME par des politiques réglementaires adaptées et par un accès aux financements.

La transition des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable n'a pas été difficile, car les deux programmes sont à maints égards synergiques et complémentaires. Nous sommes également conscients de la synergie qui existe entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Plan stratégique indicatif de développement régional de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Au Lesotho, nous avons déjà commencé un processus visant à ce que les trois Programmes soient incorporés systématiquement à nos politiques et plans nationaux. Vu nos ressources nationales limitées, nous envisageons des moyens novateurs d'œuvrer à nos priorités de développement et de les aligner sur les programmes mondial, continental et régional. À cette fin, le Lesotho travaille avec le bureau local de pays des Nations Unies à l'organisation d'ateliers de sensibilisation aux objectifs de développement durable. Jusqu'à présent, nous avons organisé des ateliers de ce type pour le secteur privé, la société civile et les membres du Parlement. Nous sommes en train de revoir notre plan stratégique national de développement, de manière à l'aligner pleinement sur le Programme 2030 et les plans de développement régionaux et continentaux.

Nous sommes convaincus qu'une stratégie de croissance menée par le secteur privé qui permette à ce secteur de contribuer à la croissance économique, à la création d'emplois, à la lutte contre la pauvreté et au développement durable revêt une importance vitale pour la concurrence, l'essor des échanges et les possibilités d'investissement. L'objectif de développement durable 9, en vertu duquel nous sommes tenus de « bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation », reconnaît l'importance de l'infrastructure, de l'industrialisation et de la technologie dans le progrès et le développement de pays comme le Lesotho.

Le développement économique ne peut être durable en l'absence d'un effort conscient pour protéger l'environnement. L'adoption en 2015 de l'Accord de Paris sur les changements climatiques est un autre jalon dans

l'effort mondial visant à sauvegarder et à promouvoir la poursuite des progrès de l'humanité et sa survie. Nous nous félicitons des engagements pris par les pays développés afin de mettre des ressources à disposition du Fonds vert pour le climat.

Les menaces que font peser le sous-développement, les changements climatiques et le VIH/sida taraudent la conscience de l'humanité depuis de nombreuses années. Le Lesotho a adopté son propre programme novateur de formation à l'encadrement, qui vise à mobiliser le savoir collectif de l'encadrement à tous les niveaux en vue d'une lutte conjointe contre le VIH/sida, en particulier, et à veiller à ce que le système de prestation de soins soit abordable, accessible et efficace. Le programme a été mis en route par S. M. le Roi Letsie III le 25 août. Nous avons également mis en route en avril un programme de dépistage et de traitement et relancé la Commission nationale sur le sida. Ce ne sont là que quelques-unes des initiatives que le Gouvernement lesothan a prises pour enrayer de nouvelles infections, ainsi que les décès maternels et de nouvelles incidences de la tuberculose.

Nous reconnaissons le rôle du désarmement dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et le Lesotho reste pleinement engagé dans la mise en œuvre des dispositions de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité visant à empêcher la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques. Nous appelons donc tous les États dotés d'armes nucléaires à s'atteler à réduire considérablement leurs stocks d'armes nucléaires actuels, dans le but de les éliminer complètement à terme. Le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, qui est entré en vigueur en juillet 2009, est une démonstration claire de ce que le continent veut la paix et un véritable désarmement nucléaire.

Nous devons tous rester fidèles au principe de la responsabilité de protéger, que l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité il y a moins d'une décennie. Ce principe nous impose la responsabilité de créer les conditions de la paix, de la sécurité et de l'harmonie, tout en ne laissant aucune place à l'hostilité, à la violence ou à l'agression. Nous continuons donc d'avoir à cœur de soutenir les mesures prises par le Conseil de sécurité, comportant l'autorisation d'une intervention militaire si nécessaire. À notre sens, les principes du droit international que sont le non-recours à la force dans les relations internationales, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, ainsi que la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États,

restent des principes cardinaux et sacro-saints dans toutes les instances. Nous félicitons le Conseil de sécurité du travail qu'il a entrepris en accord avec ces principes tout au long de ces années.

C'est pourquoi je tiens à réitérer la position bien connue du Lesotho sur la réforme du Conseil de sécurité, conformément à la position établie de l'Union africaine telle qu'énoncée dans le Consensus d'Ezulwini. Nous plaidons fermement pour que la question très importante de la réforme du Conseil de sécurité ne tourne pas à la plaisanterie. Plus tôt cette question est conclue, mieux ce sera pour l'humanité et pour la paix dans le monde.

Nous réitérons en outre notre position sur le principe d'une seule Chine, car la population chinoise ne doit pas être écartelée et regroupée selon des secteurs géographiques imaginaires.

Le droit à l'autodétermination et à l'indépendance est un droit divin, qui ne peut être ôté arbitrairement. C'est la raison pour laquelle nous n'avons jamais varié dans notre soutien à l'indépendance de la population du Sahara occidental. Nous appelons les Nations Unies à aider le Secrétaire général à revitaliser les négociations sur la tenue d'un référendum au Sahara occidental, de manière à déterminer la volonté du peuple sahraoui. Nous exhortons également le Royaume du Maroc à appuyer ce processus de façon à permettre un règlement durable de la question et à ce que le Maroc reprenne sa juste place dans la famille de l'Union africaine.

De même, le sort du peuple palestinien est depuis beaucoup trop longtemps à l'ordre du jour de la communauté internationale. Nous appelons à l'adoption d'une nouvelle initiative qui permette d'étayer tous les efforts visant à une solution à deux États, l'État d'Israël et celui de Palestine, coexistant côte à côte en paix. Une initiative nouvelle s'avère nécessaire si l'on veut relancer le processus qui a conduit aux Accords d'Oslo et mettre un terme à la souffrance des populations

concernées, qui ont subi une agression longue de plus de 60 ans. Assurément, un règlement permanent de cette apparente impasse ne s'est fait que trop attendre et s'impose d'urgence, dans l'intérêt des pays voisins aussi bien que du monde en général.

Pour terminer, je tiens à dire que nous espérons et que nous escomptons que, dans la prochaine décennie, les efforts des Nations Unies visant à accélérer le rythme du développement économique à l'échelle mondiale commenceront à donner des résultats tangibles. Travaillons de concert pour créer un monde où les fondements de la paix et de la sécurité mondiales continuent de reposer, non pas sur l'absence de guerre, mais sur les principes internationaux de non-agression, de non-recours à la force dans les relations interétatiques et de règlement pacifique des différends, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous continuerons, il faut l'espérer, à consolider les fondements d'un monde où la véritable définition de la paix se manifestera par des relations harmonieuses entre les peuples et par un respect et une compréhension mutuels entre les nations. Nous continuerons à renforcer la prospérité pour nos peuples sur la base des principes convenus inscrits dans les objectifs de développement durable, un programme pragmatique et visionnaire qui vise à libérer l'humanité de l'esclavage de la faim et de la pauvreté. Nous reconnaissons enfin la nécessité de laisser la raison prévaloir sur la force. Tels sont nos rêves d'avenir. Tel est l'avenir que nous devons à la postérité.

**Le Président par intérim** : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre du Royaume du Lesotho de l'allocution qu'il vient prononcer.

*M. Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre du Royaume du Lesotho, est escorté de la tribune.*

*La séance est levée à 18 heures.*